

Tai aut, tai aut ho tai aut!

Une vingtaine de cavaliers étaient au rendez-vous lors de la chasse à courre organisée par le Montreal Hunt Club à La Cravache, une ferme située près de l'aéroport de Mirabel. Sous la direction du maître d'équipage Roland Désourdy, les cavaliers ont suivi pendant un certain temps un renard qui a ensuite faussé compagnie à la meute. Pour se consoler, on a bu le «courage en bouteille», fait de rhum et de sirop d'érable.

— page B 1

photo Armand Trépanier - LA PRESSE

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, LUNDI 22 OCTOBRE 1979, 95^e ANNÉE, no 246, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI 51 75

METEO
Ciel variable, chaud et brumeux
Minimum: 15 Maximum: 24
Demain: peu de changement
Détails à la page A 2

Joe Clark prépare de mauvaises nouvelles pour Noël

FREDERICTON — Le premier ministre Joe Clark a affirmé en fin de semaine qu'il prendra des décisions difficiles avant Noël quant aux prix du pétrole et aux coupures budgétaires et il a demandé à tous les Canadiens de l'appuyer dans ses décisions.

M. Clark, qui s'adressait à quelque 900 partisans lors du congrès de l'association progressiste-conservatrice du Nouveau-Brunswick, a ajouté que les Canadiens doivent d'ores et déjà se préparer à faire des sacrifices «à court terme», pour le bien de tous «à long terme».

Nordiques: victoire Canadien: match nul

— pages C1 et C 5

le monde

- Dayan s'en va
Moshe Dayan, qui avait étonné en démissionnant du Parti travailliste pour se joindre au gouvernement Begin en 1977, a porté un dur coup à ce gouvernement hier en démissionnant comme ministre des Affaires étrangères sur la question palestinienne.
 - Accrochages en Belgique
Violents affrontements entre Wallons et Flamands aux Fourons, région à majorité francophone rattachée à la province néerlandophone du Limbourg: une trentaine de blessés, une cinquantaine d'arrestations, une école francophone et la mairie mises à sac.
- page A 11

édito

• M. Clark peut-il mater l'inflation?
par Ivan GUAY
— page A 4

sommaire

- Arts et spectacles
— Informations: B 6 à B 9
— Horaires: B 9
- Bandes dessinées: B 12
- Décès, naissances, etc.: D 13
- Économie: D 1, D 2
- Êtes-vous observateur?: D 7
- FEUILLETON
— Bogart et Bacall: D 5
- Horoscope: B 12
- Jardins et maisons: D 11
- Le monde: A 11
- Mot mystère: B 12
- Mots croisés: B 12
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: D 3 à D 12
- Pleins feux: A 7
- Quoi faire aujourd'hui: B 9
- Sports: C 1 à C 10
- Vivre aujourd'hui: B 1 à B 3

«Le Québec à l'heure du choix»



Ils étaient au moins six mille partisans de la souveraineté-association, de tous les âges et de tous les coins de la région de Montréal, pour fêter le début de la campagne préréférendaire du «oui» au centre Paul-Sauvé, hier après-midi.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

«Sortir, parler, convaincre»

Le PQ lance sa campagne devant 7,000 partisans

par Yves LECLERC
Le premier ministre René Lévesque a lancé hier la campagne préréférendaire du «oui» dans la région de Montréal au cours d'une manifestation parfaitement organisée de six à sept mille militants péquistes au centre Paul-Sauvé.

Dans un discours d'une heure diffusé à la radio, il a développé l'essentiel des grands thèmes qui seront ceux de la campagne:

- Les trois dernières années ont prouvé que le Québec pouvait s'administrer efficacement lui-même.
- Il y a des pays plus petits qui sont très prospères.
- Le régime canadien doit être redéfini de toute façon.
- La souveraineté-association est la seule solution logique.
- Le référendum ne doit pas être une décision partisane.

— voir PQ en page A 6

Métro et autobus

Lévesque promet du nouveau

par Claude-V. Marsolais
Même si les 2,200 employés d'entretien et de garage à la CTCUM ont rejeté hier la proposition du ministre Johnson de faire rouler le métro afin de rendre moins pénible la situation aux usagers, le président du Syndicat, M. Jacques Morissette, a indiqué lors d'une entrevue hier que son exécutif aurait accueilli plus favorablement une suggestion à l'effet de n'ouvrir le métro qu'aux heures de pointe.

«La proposition Johnson avait pour effet de réduire tellement notre rapport de force qu'elle équivalait à imposer à la population une grève très longue, voire de plusieurs mois, puisque les gros intérêts économiques du centre-ville auraient été sauvegardés», a affirmé M. Morissette.

Les Montréalais devront donc marcher pour au moins une autre semaine encore. L'espoir de voir au moins le métro se remettre à rouler s'est évanoui avec la décision des membres du Syndicat des employés de garage et d'entretien de rejeter la proposition du ministre Johnson et en même temps l'hypothèse de règlement des conciliateurs Duchaine et Brassard.

Devant la décision des grévistes, le président de la Commission de transport de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a affirmé qu'il y avait peu d'espoir d'en arriver à un règlement rapide. «C'est l'impasse totale», a-t-il admis.

Interrogé à savoir si la CTCUM avait l'intention de demander l'intervention du gouvernement provincial pour forcer une solution au conflit, M. Hanigan a répondu que la Commission n'avait pas encore envisagé cette avenue. Personnellement, l'hypothèse d'un retour forcé au travail des 5,000 employés ne lui sourit pas tellement.

— voir MÉTRO en page A 6

Les taux d'intérêts

Le temps des vaches grasses est passé

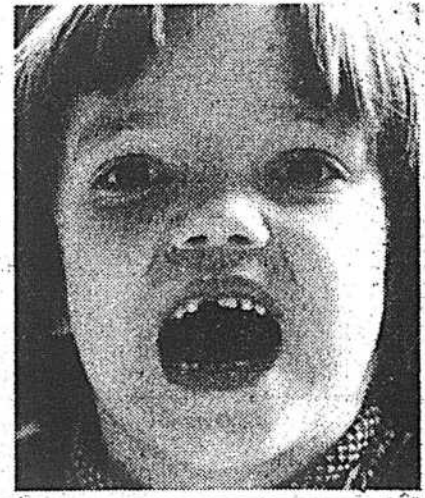
Les banques à charte canadiennes ont fait beaucoup d'argent grâce aux hausses successives des taux d'intérêt, mais depuis quelques mois, cette période de vaches grasses est terminée. Et, rapporte Alain DUBUC, contrairement à ce que pourrait croire le consommateur, écrasé depuis deux ans par le loyer de l'argent, ce n'est pas sur son dos que les institutions bancaires ont enregistré leurs succès financiers.

— page D 1

De bonnes dents à prix d'or

Poursuivant sa série d'articles sur les coûts des soins dentaires, Nicole BEAUCHAMP révèle aujourd'hui que le revenu moyen net des dentistes se situe autour de \$34,500. Pour y arriver, toutefois, les dentistes doivent recevoir deux fois plus de leurs clients.

— page A 7



Trudeau et la campagne référendaire

Que Forget commence par se taire

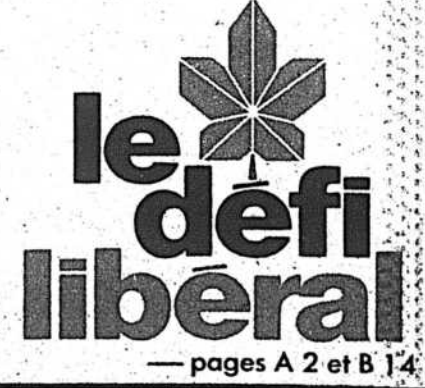
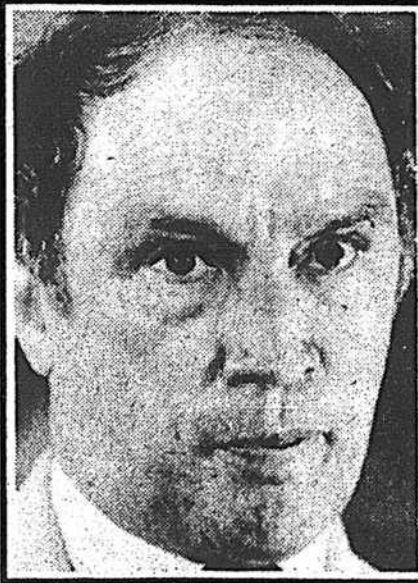
par Pierre GRAVEL
Le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, estime que, si l'on veut éviter de dangereuses divergences d'opinion au sein des forces fédéralistes pendant la prochaine campagne référendaire, il faudrait que le député libéral de Saint-Laurent à Québec, M. Claude Forget, commence par se taire.

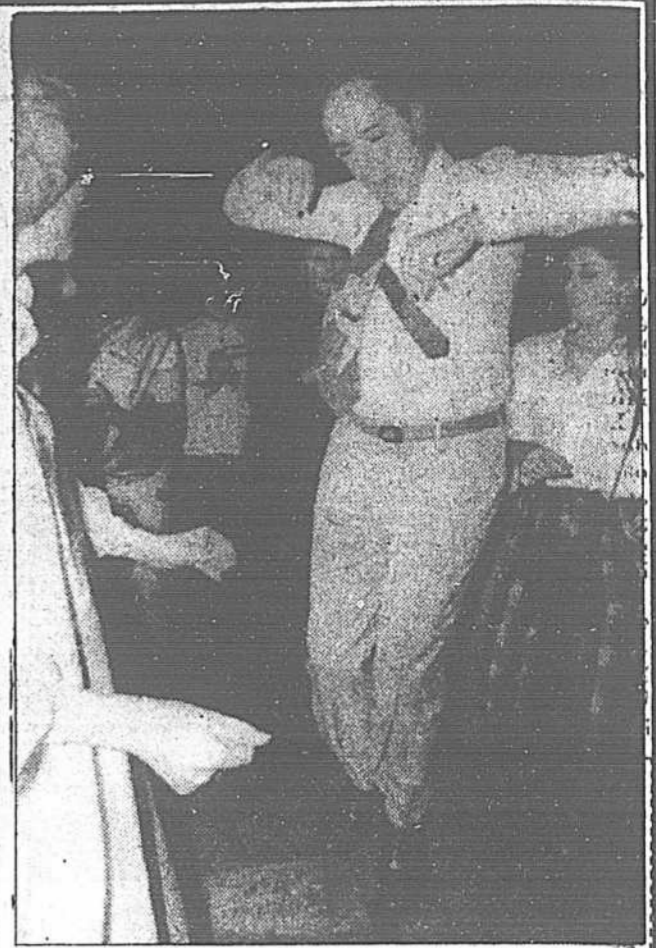
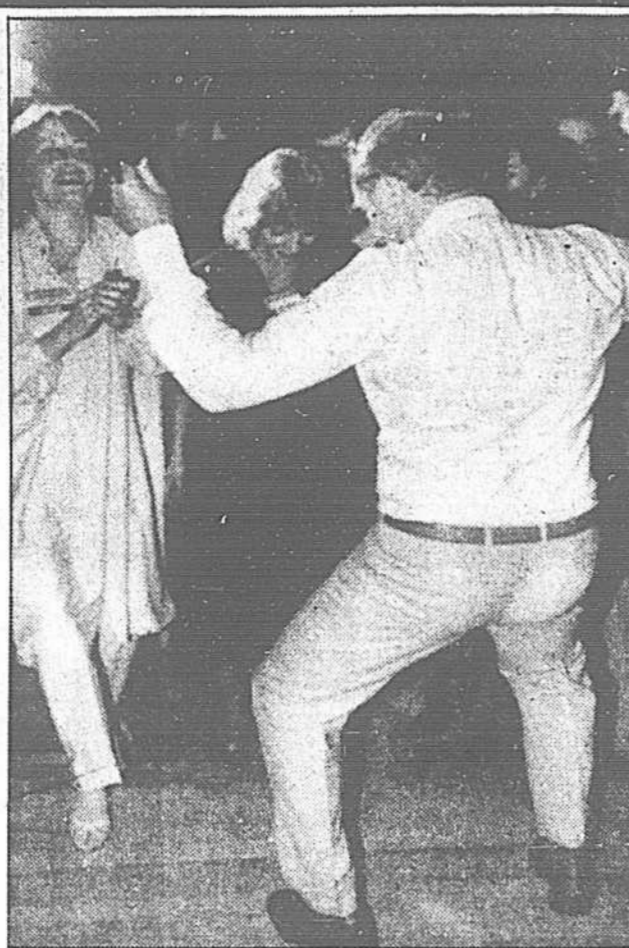
M. Trudeau a tenu ces propos hier après-midi, à Montréal, au cours d'une conférence de presse à l'issue du congrès de l'aile québécoise de son parti. L'ancien premier ministre y a été appelé à commenter une récente déclaration faite par M. Forget, à Toronto, à un journaliste du Globe & Mail. Le député québécois, qui est le principal collaborateur de son chef Claude Ryan en matières constitutionnelles, y aurait déclaré que M. Trudeau ne saurait être utile durant le débat référendaire. Il ne peut former qu'un facteur d'opposition susceptible de ré-

veiller l'animosité antifédérale des Québécois.

Mis au courant de la chose, M. Trudeau s'est dit grandement étonné. «Si M. Forget a été bien cité, a-t-il expliqué, il s'agit uniquement de son opinion personnelle qui n'est manifestement pas partagée par M. Ryan. Je ne comprends d'ailleurs pas très bien le raisonnement de M. Forget, à moins qu'il soit surtout motivé par son goût du pouvoir et son désir de se tailler une bon-

— voir TRUDEAU en page A 6





Le chef libéral fédéral Pierre Trudeau a déclaré vendredi soir qu'à son avis, « il n'y a rien de plus vieux qu'un jeune conservateur attaché aux idées d'hier et rien de plus jeune qu'un vieux routier attaché aux idées libérales ». C'est sans doute pour en faire la démonstration, et peut-être aussi pour faire oublier qu'il a eu soixante ans la semaine dernière, qu'il s'est rendu, samedi en fin de soirée, à la discothèque provisoire

« Chez Pierre », aménagée par les Jeunes libéraux dans un gymnase du CEGEP du Vieux-Montréal. Accompagné de son inséparable Marc Lalonde et d'une meute de photographes et cameramen amusés, M. Trudeau y a retrouvé toute une brochette de jeunes libérales ravies de pouvoir se déhancher, sur des airs disco, avec un aussi célèbre, et jeune, sexagénaire.

Pour l'aile québécoise du PLC: une difficile reconversion à l'opposition

par Pierre GRAVEL

L'aile québécoise du Parti libéral du Canada a amorcé en fin de semaine, à Montréal, sa difficile reconversion à son nouveau rôle d'opposition à Ottawa et sa longue marche vers une véritable reprise en mains du parti par les militants de la base. En plus de se réconcilier lentement, et combien péniblement, avec l'i-

dée de jouer les seconds violons pendant la prochaine campagne référendaire au Québec. Conviés par leurs dirigeants à « relever le défi libéral », les 1,300 délégués inscrits n'ont pas tardé à se rendre compte qu'il s'agit d'un défi à plusieurs volets. Sur le plan de l'organisation matérielle, par exemple, pendant qu'ils tentaient de s'orienter dans les couloirs du cégep du

Vieux-Montréal, plusieurs d'entre eux déploreraient ouvertement que soient maintenant révolus les beaux jours du pouvoir et des congrès dans les salles plus fonctionnelles des grands hôtels de Montréal.

Malgré les inconvénients causés par des locaux inappropriés, les participants ont scrupuleusement respecté un horaire passablement chargé et travaillé avec une étonnante assiduité au sein d'une douzaine d'ateliers qui ont disposé d'une centaine de résolutions. Ils se sont, entre autres sujets, prononcé en faveur du développement industriel, contre la pollution, pour le respect des lois par les corps policiers, contre la discrimination envers les femmes indiennes, etc.

Mais là encore, dans la plupart des cas, il s'agissait de textes rédigés il y a plus d'un an en vue

d'un congrès perpétuellement reporté à plus tard et donc conçu à l'époque où le parti dirigeait encore le gouvernement à Ottawa. Ce qui a fait dire au député Jean-Claude Malépart qu'on discutait de « résolutions d'un parti au pouvoir » et non d'un effort original de réflexion d'un groupe qui doit repenser toute son orientation politique.

Les organisateurs du congrès avaient, certes, tenté de « revamper » quelque peu leur cahier de résolutions en y ajoutant

Voir PLC, page B 14

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 15 Maximum: 24 Ciel variable Chaud et brumeux	Peu de changement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	9	15	Averses ou orages	Pluvieux
Outaouais	15	24	Ciel variable	Peu de chang.
Laurantides	9	17	Averses	Averses
Cantons de l'Est	12	22	Ciel variable	Peu de chang.
Mauricie	12	22	Ciel variable	Peu de chang.
Québec	12	22	Ciel variable	Peu de chang.
Lac-Saint-Jean	10	15	Averses	Averses
Rimouski	8	17	Risque d'averses	Averses
Gaspésie	8	15	Averses	Averses
Baie-Comeau	10	15	Averses	Averses
Sept-Îles	8	15	Averses	Averses

au Canada

Colombie-Britannique	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Alberta	Ensoleillé	Victoria	7	13
Saskatchewan	Ensoleillé	Edmonton	0	10
Manitoba	Nuageux	Regina	-4	4
Ontario	Ensoleillé	Winnipeg	-4	5
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Toronto	17	23
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Fredericton	13	23
Île-du-Prince-Édouard	Nuageux	Halifax	12	20
Terre-Neuve	Nuageux	Charlottetown	13	19
		Saint-Jean	9	15

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	16	28	Chicago	21	29	Nlle-Orléans	24	32
Washington	18	28	San Francisco	11	20	Miami	25	29
Boston	18	27						

vers les capitales

Amsterdam	—	—	Londres	14	—	Stockholm	—	—
Athènes	18	—	Le Caire	—	—	Sydney	—	—
Berlin	—	—	Lisbonne	—	—	Tokyo	19	—
Bruxelles	10	—	Madrid	20	—	Tunis	—	—
Casablanca	—	—	Moscou	9	—	Vienne	12	—
Genève	—	—	Paris	13	—	Varsovie	—	—
Hong Kong	25	—	Rome	21	—			

vers les plages

Acapulco	26	33	Bermudes	22	28	Nassau	25	30
Mexico	8	28	Barbade	24	30	Rio de Janeiro	—	—

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 » Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE:	lundi ou samedi	\$1.75
	lundi ou vendredi	\$1.25
	Samedi seulement	0.75

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE

par courrier:	Canada	13	26	52
	Lundi ou samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
	Lundi ou vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
	Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00

ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

par courrier:	13	26	52
Lundi ou samedi	\$55.25	\$110.50	\$221.00
Lundi ou vendredi	\$34.45	\$68.90	\$137.80
Samedi seulement	\$20.80	\$41.60	\$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE

REDACTION	285-7272
PROMOTION	285-7070
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7100
	285-7383

PETITES ANNONCES (annonces classées)

Commandes	285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	285-7205
du lundi au vendredi 9h à 16h30	

GRANDES ANNONCES

Détailants	285-7202
National, Télé-Press, Vacances, voyages	285-7306
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

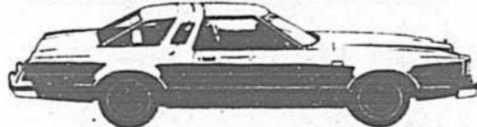
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901
Pour tout genre d'abonnements, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h (Samedi: 8h à 16h)	285-6911



ÉCOULEMENT

DE VOITURES ET CAMIONS 1979

THUNDERBIRD 1979 flambant neuve



Air climatisé
2 portes
Stock 2841
Prix de liste \$8739.60

Prix de vente
\$7399

FORD LTD CUSTOM 1979 flambant neuve



2 portes
Stock 2538
Prix de liste \$7451.10

Prix de vente
\$5999

LTD II «S» 1979



2 portes, hardtop.
Stock 2647
Prix de liste \$6969.90

Prix de vente
\$5799

FORD LTD CUSTOM flambant neuve



Familiale.
Stock 2677
Prix de liste \$8057.60

Prix de vente
\$6599

GRANADA SE 1979 flambant neuve



4 portes.
Stock 2597
Prix de liste \$6807.60

Prix de vente
\$5999

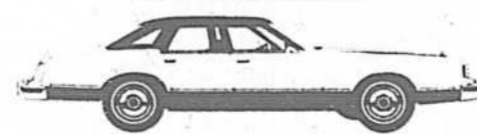
FAIRMONT 1979 flambant neuve



2 portes.
Stock 1783
Prix de liste \$6567.70

Prix de vente
\$5699

LTD II flambant neuve



4 portes.
Stock 2828
Prix de liste \$7350.90

Prix de vente
\$6199

FORD LTD CUSTOM 1979 flambant neuve



Air climatisé, 2 portes.
Stock 2340
Prix de liste \$8127

Prix de vente
\$6699

MUSTANG 1979 flambant neuve



«Pace Car», 2 portes.
Stock 2539
Prix de liste \$11,789.50

Prix de vente
\$9899

PICK-UP 1979 flambant neuf F-100



Stock 3092
Prix de liste \$7474.50

Prix de vente
\$5799

BRONCO 1979 Flambant neuf



Air climatisé.
Stock 3010
Prix de liste \$12,913.50

Prix de vente
\$10,299

PICK-UP FORD 1979 flambant neuf F-150



Stock 1830
Prix de liste \$7602.50

Prix de vente
\$5999

BON CHOIX DE VOITURES AVEC AIR CLIMATISÉ EN STOCK
Les seuls extra que vous payez sont les 8% de taxe de vente et la moitié des frais d'immatriculation.

CETTE OFFRE SE TERMINE LE 31 OCTOBRE 1979



LOCATION LONG TERME

4901 ouest, JEAN-TALON (près Décarie)

SALLE DE MONTRE

OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI de 9h à 21h.

731-8271

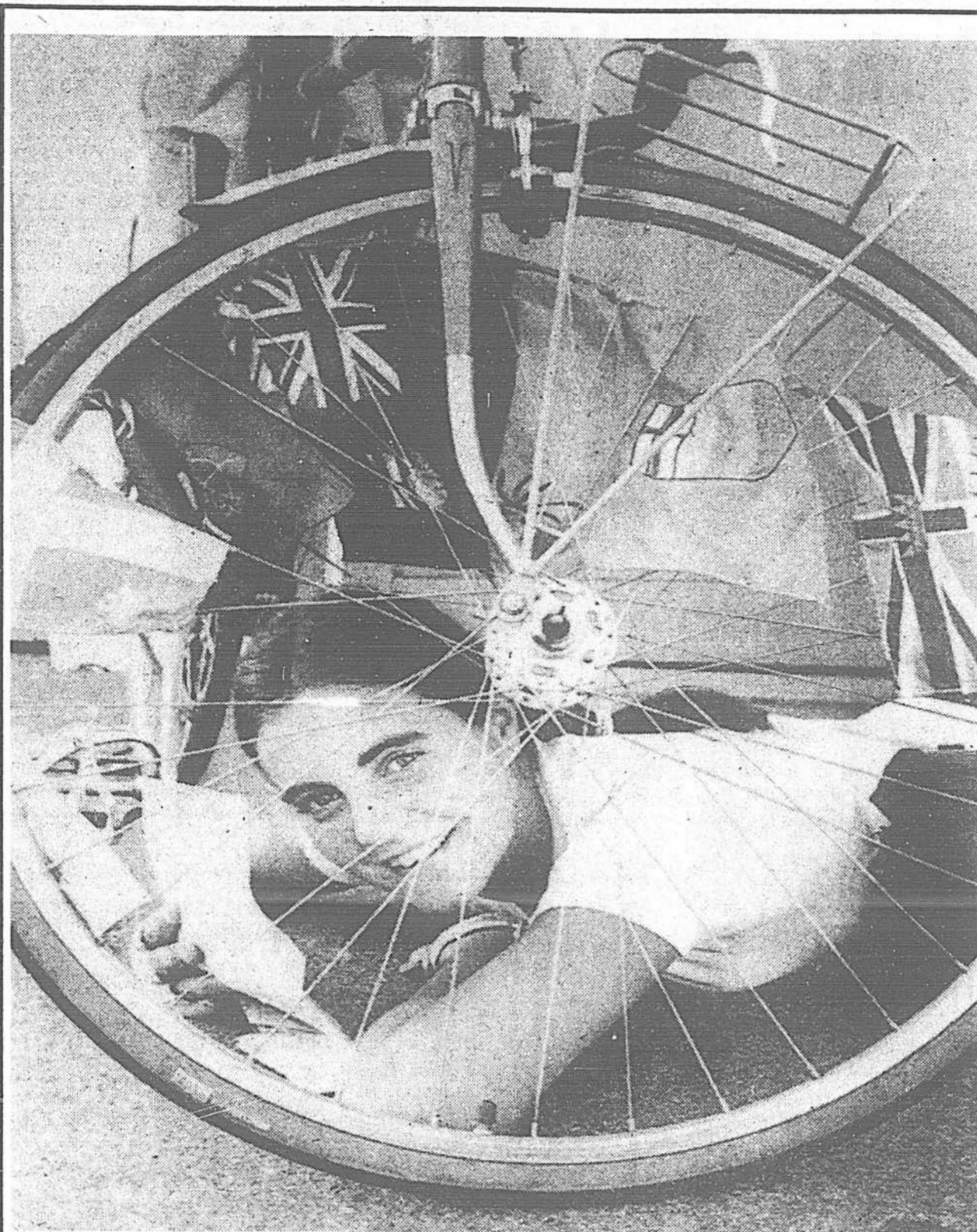


Jeune femme assassinée

Une jeune femme de 24 ans, Ghislaine Lalumière-Drapeau, a été abattue de trois balles de calibre 45 hier matin dans son logement du 4161, 41e Rue à Saint-Michel.

Le corps de la victime a été découvert vers 2h 35 hier matin par la police à la suite d'un appel anonyme. Deux balles avaient atteint la tête et une autre l'abdomen de la jeune femme qui gisait inerte dans un fauteuil du salon.

Ghislaine Lalumière-Drapeau était séparée de son époux depuis environ un an. Pour le moment, la police n'a effectué aucune arrestation mais elle n'écarte pas la possibilité d'un drame passionnel.



5,000 kilomètres à bicyclette

Nicole Bélanger, une Montréalaise de 24 ans, est arrivée à Vancouver en fin de semaine après avoir parcouru 5,000 kilomètres à bicyclette, à raison de 80 kilomètres par jour. Elle arbore fièrement les drapeaux des six provinces qu'elle a traversées depuis son départ du Québec, en juin.

(téléphoto CP)

Seconde exécution aux USA cette année

CARSON CITY, Nevada (UPI, AFP) — Le meurtrier Jesse W. Bishop, 46 ans, est mort dans la chambre à gaz de l'Etat du Nevada cette nuit, devenant ainsi la deuxième personne à être exécutée aux Etats-Unis cette année.

L'Union américaine des droits civiques avait tenté à la dernière minute de retarder l'exécution en appelant à la Cour suprême des Etats-Unis, mais l'appel a été rejeté. Le condamné lui-même s'opposait à ce qu'on intervienne en sa faveur.

Quatorze personnes, dont quelques journalistes, ont assisté à l'exécution. Bishop a été attaché à une chaise spéciale et trois gardiens ont alors actionné trois manettes identiques, l'une d'elles provoquant l'échappement de gaz mortels. Quelques minutes plus tard, le prisonnier était mort.

Son corps sera incinéré à East Los Angeles, d'où il était originaire. Avant de mourir, Bishop a eu droit à un repas copieux, mangeant un filet mignon, une salade, des pommes de terre au four et des petits pains chauds. On lui a refusé le vin qu'il avait demandé. Il s'est ensuite entretenu par téléphone avec des membres de sa famille.

Un policier de la SQ abat un Indien de Caughnawaga

Le chef de police de la réserve de Caughnawaga a indiqué que des accusations de meurtre seraient portées aujourd'hui contre l'agent de la Sûreté provinciale du Québec impliqué dans la fusillade de samedi dernier, qui s'est soldée par la mort d'un Amérindien de 28 ans.

David Cross a été abattu par un agent de la SQ, après que la voiture du jeune homme ait été prise en chasse par une auto-patrouille de la police provinciale. David Cross aurait été abattu à l'extérieur de sa demeure.

Un porte-parole de SQ, M. Ronald Brunet, n'a pas voulu parler des circonstances entourant le drame, préférant attendre que l'enquête sur cet incident soit terminée.

Dans un communiqué émis hier, la Sûreté du Québec a indiqué

qu'une autopsie serait effectuée aujourd'hui sur le corps de la victime. La date de l'enquête devrait également être fixée aujourd'hui, a indiqué M. Brunet.

Le conseil de la réserve de Caughnawaga et la police de la réserve ont tenu une réunion publique hier pour expliquer aux membres les actions qu'ils entendent prendre.

Pour sa part, le chef de la réserve, Andrew Delisle, a envoyé un télégramme de protestation au ministre de la Justice du Québec pour réclamer une enquête sur cette affaire.

Par ailleurs, le porte-parole de la SQ a donné les noms des deux agents impliqués dans cet incident. Il s'agit de Robert Lessard et de Gervais Ouellette, qui n'ont pas été relevés de leurs fonctions.

Il se fait laver la bouche au savon et à l'eau par des policiers

CORTLAND N.Y. (AFP) — Un Américain de 20 ans, Thomas South, originaire de Cortland (Etat de New York), s'est fait laver la bouche à l'eau et au savon par les deux policiers qu'il avait insultés à la sortie d'un bar, un soir d'ivresse.

Le juge de la localité, M. Lynn Dorset, avait en effet donné le choix au jeune homme, inculpé de désordre sur la voie publique, entre cette condamnation ou bien encore dix jours de prison ou 50 dollars d'amende.

Les deux policiers ont exécuté la sentence avec retenue. «Nous ne voulons pas avoir de procès si le savon le rend malade», a déclaré l'un d'eux.

Le juge Dorset a affirmé pour sa part que ce type de punition, qu'il propose environ une fois par mois dans des cas similaires, semblait plus efficace que l'amende ou l'emprisonnement classique. «Ma mère m'en a fait une fois, et cela m'a suffi», a-t-il affirmé.

La CECO reprend ses audiences

par Raymond GERVAIS

C'est aujourd'hui que débutent les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé présidées par le juge Denys Dionne.

Rappelons qu'au cours des deux prochaines semaines les commissaires de la CECO examineront les activités d'un groupe de criminels qui ont opéré et qui opèrent encore à Montréal et dans la région.

Les discours d'ouverture seront prononcés par le président de la CECO, le juge Dionne ainsi que par le procureur-chef, Me Fernand Côté. Un policier viendra également expliquer comment se déroulera l'enquête qui portera

sur les vols de camions-remorques, les vols à main armée, les attentats à la bombe, les enlèvements et les séquestrations ainsi que sur les vols par effraction et la neutralisation des systèmes d'alarme par les cambrioleurs.

Les audiences de la CECO à Montréal doivent durer deux semaines et demie.

Parmi les enquêtes dont il sera question lors des présentes audiences, il faut mentionner l'affaire de la Wells Fargo qui avait rapporté plusieurs milliers de dollars à ses auteurs. Sera aussi à l'étude le dossier d'une famille anglophone de l'ouest de la métropole dont les activités seraient reliées au vol de camions.

- Prescriptions d'ophtalmologiste
- Yeux artificiels
- Lentilles progressives
- Prescriptions d'optométriste
- Lentilles cornéennes souples ou rigides

Visite à domicile sur demande

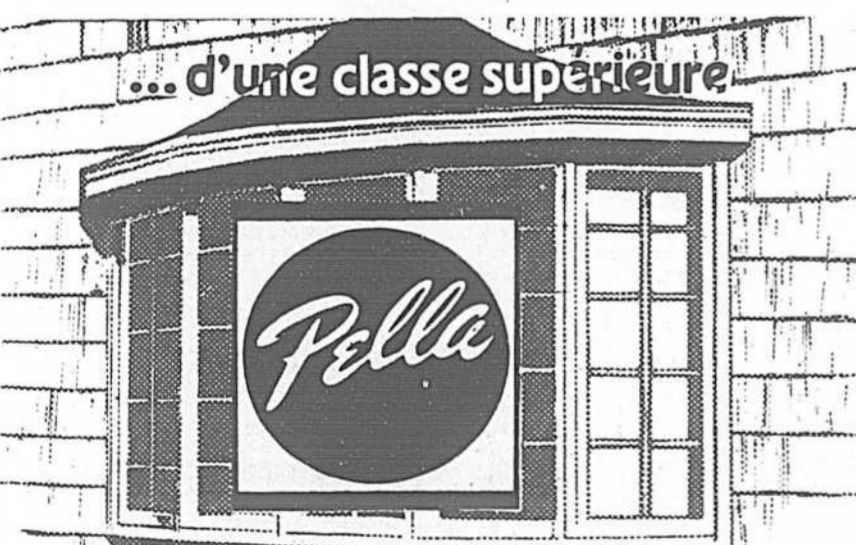
J. A. Racette Inc.

Opticien d'ordonnances
6528, rue SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QUÉ. H2S 2R9

Succursale: LAVAL OUEST
4183, Boul. Ste-Rose
(coin Boul. Sauvé) 627-2648

274-5623

BUREAU FERMÉ TOUTS LES LUNDIS



Enjolivez et économisez maintenant!
2060 boul. Thimens, Montréal 332-2585

PRIX IMBATTABLES
DU MANUFACTURIER AU CONSOMMATEUR

porte isolée 2^e verre trempé couleurs... 135\$

porte émaillée double coupe-froid... 150\$

Contre-fenêtre sur mesure jusqu'à 60" 35\$

revêtements de maison à la boîte blanc 9.2" 60\$

PORTE PATIO
à panneaux ou thermos
à partir de \$329

J. L. Aluminium inc.
1203 o. boul. Cure-Poirier,
Longueuil 677-3023 521-4745

Distributeur B.L. Aluminium.
4379 o. boul. St-Martin
Chomedey 681-0713 334-8352

BETOURNAY & CRONE OPTOMÉTRISTES

L. A. Betournay - S. R. Crone - J. P. Cardinal - C. Lemire
P. Meunier - S. Coulu - G. Coulu
Docteurs en optométrie

CHEZ
Simpsons

En ville au septième
Fairview-Pointe-Claire, niveau du Promenoir 697-4870, poste 242
Les Galeries d'Anjou, niveau du Promenoir 353-3300, poste 341
Le Carrefour Laval, étage supérieur 687-1540, poste 242

Cette semaine à Place Bonaventure

GALERIES DES BOUTIQUES

LES OLYMPIQUES — MOSCOU 1980
Ne manquez pas: «Moscou — Capitale des Jeux olympiques 1980... plus de 300 photos de Moscou, les installations olympiques et les 21 sports inclus au programme Olympique... vous pourrez aussi voir des films au Mini-Théâtre sur le tourisme, la culture et les sports de l'Union soviétique. Entrée gratuite. Du 25 oct. au 4 nov.

HALL D'EXPOSITION

B'NAI BRITH BONANZA BAZAR. Kiosques garnis de marchandises de toutes sortes. Encan. 24-25 octobre. Entrée gratuite.

UKC CHAMPIONNAT DE CHIENS DE RACE. Championnat de chiens de toutes catégories. 27-28 octobre. Admission: adultes, \$3.50; étudiants et âge d'or, \$2.00; enfants (moins de 10 ans), \$1.00.

M. I. VARIÉTÉS INC. Lingerie printemps-été 1980, jouets, chaises de parterre, verres solaires, etc. 28-30 octobre. Commerçants seulement.

CENTRE DE COMMERCE EN GROS

JOURNÉE DE MARCHÉ DU CADEAU. Mart «C». 24 octobre. Commerçants seulement.

Place Bonaventure

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

	3	12	19	25	27	36
6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 1		PRIX 939,028.00		
5 SUR 6		222		1,101.20		
4 SUR 6		8729		77.80		
5 SUR 6+		5		32,596.40		
						NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AUSUR 6+
						2
						VENTES TOTALES: 2,829,547.00

Tous les billets gagnants de \$250. et \$50. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

753 C 905	222 C 851	331 B 819	138 A 903	361 A 549
985 C 627	914 C 098	881 A 595	568 C 961	497 C 348
857 A 633	809 D 615	502 D 084	128 A 200	847 D 121
496 B 485	302 A 501	150 B 668	515 C 941	326 C 317
780 A 238	344 D 615	793 C 549	343 C 062	716 A 799

6/36
GROS LOT
\$1 00,000
MINIMUM VENDREDI

Mini **LOTS-BONIS**
\$10,000
(numéros non décomposables)

Maui TIRAGE 9-29 19-10-79

NUMERO	POSSIBILITE DE
705298	4 GAGNANTS DE \$50,000.
05298	32 GAGNANTS DE \$5,000.
5298	324 GAGNANTS DE \$250.
298	3240 GAGNANTS DE \$50.
98	32400 GAGNANTS DE \$5.

M. Clark peut-il mater l'inflation ?

On ne peut demander à aucun gouvernement d'empêcher la marée de monter. C'est une force irrésistible de la nature. Mais on peut demander à un gouvernement d'empêcher les prix de monter, puisqu'il s'agit d'un phénomène créé de toutes pièces par le comportement des citoyens. Cependant dans une économie de marché, l'influence du gouvernement est assez restreinte. Elle l'est encore davantage dans un pays de type fédératif comme le Canada, où les mesures prises par le gouvernement central peuvent être contrecarrées par les politiques des gouvernements provinciaux.

Statistique Canada vient de dévoiler que le taux annuel d'inflation est passé de 8,4 pour cent en août à 9,6 en septembre. C'est une augmentation considérable du coût de la vie en l'espace d'un seul mois. C'est ce qui a fait dire au premier ministre Clark à la Chambre des communes que l'inflation était actuellement «l'ennemi public n°1». Le gouvernement ne peut donc écarter ce problème majeur. Cependant M. Clark a précisé que son gouvernement cherche à «régler ce problème en contrôlant les dépenses et les frais du gouvernement». Son ministre des Finances, M. John Crosbie, a affirmé de son côté que la seule façon de gagner la lutte contre l'inflation est par l'application de solutions à long terme. Il a même ajouté qu'il

ne prévoyait pas un ralentissement de l'inflation dans les prochains mois.

Les citoyens doivent prendre note de ces aveux d'impuissance à peine déguisés de leurs dirigeants politiques. Le gouvernement Clark a d'ailleurs tout à fait raison de croire que le fédéral ne peut avoir qu'une influence mitigée et à long terme sur l'inflation, puisque c'est à peu près seulement par le truchement de la fiscalité et de la politique monétaire qu'il peut infléchir le cours de l'économie. En d'autres termes, les gouvernements dans une économie capitaliste ne peuvent que créer les conditions générales, le climat dans lequel les entreprises ou bien se développeront ou bien stagneront, selon le cas.

Lorsque le gouvernement veut agir directement sur l'inflation, par le contrôle des prix par exemple, il engendre inévitablement la stagnation économique. Les récentes expériences du genre aux États-Unis comme au Canada l'ont démontré. Car les contrôles, quels qu'ils soient, ne sont que des traitements de choc dont les effets bénéfiques sont très courts et ne peuvent jamais remplacer les forces vives du marché, telles que la concurrence et la productivité. Le gouvernement Clark n'aurait donc aucun intérêt à lorgner vers cette solution de facilité qui est par surcroît inefficace.

On ne peut cependant conclure que la politi-

que économique des gouvernements n'a pas d'importance. Mais elle n'a pas l'influence que les citoyens lui accordent en général. Le ministre Crosbie n'en a pas moins raison de déplorer comme il l'a fait le mois dernier à Londres, que «depuis sept ans les prix augmentent d'au moins 7 pour cent chaque année dans notre pays. Il est inconcevable que nous puissions continuer indéfiniment dans cette voie sans infliger des dommages graves et durables à notre économie.» Et M. Crosbie ajouta: «Je suis bien décidé à ne pas laisser cela se produire.»

Mais qu'a fait M. Crosbie en cinq mois de pouvoir? Il a entériné trois hausses d'intérêt de la Banque du Canada qui ont atteint des niveaux sans précédent, accélérant ainsi l'inflation et ralentissant l'économie déjà stagnante. Et M. Crosbie s'appête à récidiver. C'est pourtant le même M. Crosbie qui promettait il y a un mois des crédits d'impôt pour atténuer les taux d'intérêt hypothécaire qui sont trop élevés pour stimuler la construction domiciliaire. Avant même que ce cet allègement fiscal apparaisse dans son budget du mois prochain, M. Crosbie l'a déjà annulé. Ses déclarations hors du Canada ne peuvent donc faire illusion qu'aux étrangers.

Cependant ce qui devrait inquiéter le plus les citoyens c'est le degré élevé d'incohérence chez M. Crosbie. Celui-ci reconnaît, en effet,

que le dollar canadien se dévalue par le déficit énorme de la balance des paiements (à cause des dividendes et intérêts payés sur les capitaux étrangers investis au Canada) mais il favorise en même temps les hausses d'intérêt pour attirer plus de capitaux étrangers qui accroîtront davantage le déficit de la balance des paiements. C'est le triomphe du cercle vicieux. M. Crosbie peut, bien sûr, rétorquer qu'il ne fait que poursuivre la politique libérale. Mais c'est inexact.

Les libéraux poursuivaient une politique d'État-Providence. Ils ont alors accru pendant des années les dépenses de l'État de façon excessive. Or, c'est précisément le contraire que veulent faire les conservateurs. La politique libérale était évidemment stupide puisqu'elle dépassait trop les moyens du Canada et a créé des problèmes, tel le déficit actuel, que les libéraux tentaient périodiquement de corriger par diverses mesures. Leur politique était donc en zigzag comme le slalom du premier ministre, mais elle avait un minimum de logique, sinon de sens économique.

M. Clark, en dépit de sa volonté de réduire les dépenses de l'État, accroîtra au contraire par l'incohérence de sa politique à la fois le déficit de la balance des paiements, l'inflation et la récession.

Ivan GUAY

bloc-notes

Stanfield ne se fait pas d'illusions

Nous ignorons ce que contiendra le rapport que M. Robert Stanfield soumettra au Premier ministre Clark à la suite de sa tournée de plus d'un mois au Moyen-Orient, mais si l'on en juge par les quelques impressions que l'ambassadeur itinérant a livrées à sa descente d'avion, tout indique que la tournée n'a pas servi à grand-chose.

Quand M. Stanfield déclare que certains pays arabes relient leur politique commerciale à leur politique étrangère, ou encore, lorsqu'il souligne que le transfert de l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem se traduirait par une perte de contrats pour notre pays, il ne révèle rien qui ne soit déjà connu de tous. Le Canada est marqué au fer rouge. Quoi qu'il fasse, il est désormais la bête noire de la plupart des pays arabes, même si des accommodements *in petto* restent encore possibles.

On vient de confirmer que l'Arabie Saoudite, la Libye et l'Irak ont bel et bien annulé trois contrats d'une valeur de \$4,6 millions depuis la déclaration concernant notre ambassade en Israël.

Cette déclaration a été qualifiée de gaucherie lamentable commise par un homme politique inexérimenté. C'est peut-être un peu

court et l'on peut s'étonner que très peu de commentateurs aient tenté de voir ce qu'il pourrait y avoir de défendable dans le projet canadien.

Certes, la déclaration de M. Clark était intempestive. Mais elle n'était pas complètement dénuée de sens. Si, en politique étrangère, l'objectif du Canada consiste uniquement à faire encaisser des profits à ses entrepreneurs, il est bien certain que le Premier ministre a commis un impair impardonnable en faisant la déclaration qu'on sait.

Mais si les préoccupations canadiennes dépassent un tant soit peu les considérations strictement matérielles, la reconnaissance du statut de capitale pour Jérusalem n'a rien pour rendre ridicule un pays qui passe pour l'un des meilleurs amis d'Israël. On peut s'attendre que, tôt ou tard, les nations du monde devront admettre que Jérusalem est la capitale naturelle et légitime d'Israël.

Certes, c'est là une réalité qu'il vaut mieux taire, pour peu qu'on soit au courant de l'état d'esprit où se trouve le monde arabe. Mais maintenant que le gouvernement canadien a ouvert le débat, les alliés et amis d'Israël feraient preuve d'hypocrisie en conti-

nant de faire semblant de trouver illogique et insensée l'attitude canadienne.

Les pays arabes, du moins les plus irréductibles, refusent à Israël le droit d'exister, et ils en viennent naturellement à considérer que quiconque est ouvertement pour Israël, est forcément contre le monde arabe. Pour eux, il n'y a pas de milieu. Il faut être pour ou contre, et il ne sera pas possible de demeurer indéfiniment sur la clôture. Tôt ou tard, il faudra prendre parti.

Les conseillers de M. Clark ont jugé que le moment était venu de prendre parti. On peut trouver mal avisée leur décision, mais il faut reconnaître qu'elle le restera tant que quel'un ne décidera pas de descendre de la clôture. C'est ce qu'a fait le Canada, et le scandale maintenant n'est pas la perte de quelques millions, mais l'inaction des alliés de la nation juive, lesquels, dans leur for intérieur, savent bien qu'Israël, non seulement n'est pas prêt à renoncer à Jérusalem, mais est en mesure d'y faire valoir ses droits, que cela plaise ou non. C'est probablement là la perspective où se placent les conseillers de M. Clark.

Jean PELLERIN



(Tous droits réservés)

Libre opinion

Jean-Paul II et la femme

par Lise NOËL

Jean-Paul II vient de confirmer, au nom du droit à la vie, l'opposition de l'Église catholique à la contraception et à l'avortement, de même que son refus, au nom de la tradition ecclésiastique, de permettre l'accession de la femme au sacerdoce. Qu'on ne se méprenne pas non plus sur sa volonté de maintenir le célibat des prêtres: cette mesure vise bien davantage à exclure les femmes qu'à encourager chez ces derniers une vocation que beaucoup n'arrivent même plus à entretenir dans de telles conditions de «maîtrise de soi», pour reprendre l'expression de Karol Wojtyła.

Le respect de la vie? Passons sur les guerres «saintes» et moins saintes qu'ont menées les papes à travers l'histoire; n'insistons pas non plus sur la justification qu'a donnée Thomas d'Aquin de la peine de mort et de la torture, ce «mal nécessaire». Contentons-nous d'étudier le comportement de l'Église du XXe siècle:

— pendant les deux guerres mondiales, les prêtres prient publiquement pour le succès militaire de leurs pays respectifs;

— pendant la guerre civile, l'épiscopat espagnol appuie les troupes franquistes contre les républicains;

— Rome signe un concordat avec l'Italie de Mussolini et l'Allemagne de Hitler puis se tait quand les Juifs sont exterminés et va jusqu'à permettre aux in-

firmiers catholiques de stériliser les Allemands déclarés inaptes à la reproduction par le régime nazi;

— le 6 août 1945, un aumônier militaire s'est vu invoquant le Ciel pour que l'équipage du bombardier à destination d'Hiroshima mène sa mission «à bien»;

— pendant la guerre du Vietnam, le cardinal Spellman célèbre la messe pour les soldats catholiques américains puis les exhorte à se battre avec courage;

— l'Église romaine de France se prononce contre la peine de mort... en 1977...

Faut-il continuer?

Force est de conclure que ce n'est pas le respect du droit à la vie qui motive l'opposition de la hiérarchie catholique à la contraception et à l'avortement; elle en a cautionné de bien pires. C'est la tradition ecclésiastique, cette tradition même dont se réclame Jean-Paul II pour empêcher les femmes d'accéder au sacerdoce ou même d'épouser un prêtre. Une tradition de MEPRIS pathologique pour la femme et pour la sexualité à laquelle elle l'a irrémédiablement liée.

Dans le contexte d'un judaïsme qui exclut les femmes de la vie religieuse et proscriit, à cause de leur prétendue impureté rituelle, tout contact avec elles, le Christ adopte un comportement révolutionnaire du seul fait qu'il leur parle et brave les interdits

religieux en les laissant le toucher.

Mais déjà sous l'influence de Paul, marqué par le judaïsme, puis sous celle d'Augustin, hanté par le remords de sa vie passée, et de Pères de l'Église comme Jérôme et Jean Chrysostome, ascètes du désert, une tradition de rejet prend forme. D'autres la durcissent, tel Thomas d'Aquin qui, de sa vie, ne connaît que la femme. Tous sont canonisés.

D'après ces messieurs, la femme, est, comme l'esclave envers son maître, égale à l'homme devant Dieu mais inférieure et dominée dans l'ordre de la nature. Ils la tiennent par

Autres opinions à ce sujet en page A 5

ailleurs responsable avec Eve du péché originel, péché qu'elle doit expliquer en enfantant dans la douleur: «La femme est la racine du mal, la source du péché, le chemin de la mort, l'építaphe du tombeau, la bouche de l'enfer, le lien invincible du malheur.»

Toujours selon les Pères de l'Église et les théologiens, l'humanité ne se transmet que par l'homme qui en constitue le modèle; la femme n'est qu'un homme manqué, le résultat d'un accident dans le processus de la reproduction. Son rôle est de servir de vase à la semence de l'homme qui, seule, engendre la vie; dans la génération, elle ne le

complète pas, elle n'en est que l'auxiliaire: sa sexualité infériorisée donc essentiellement. Elle n'existe qu'en fonction de la famille dont il faut protéger la stabilité au prix même de la prostitution, affirme Thomas d'Aquin. La femme ne peut espérer échapper à la domination de l'homme qu'en renonçant à sa sexualité, c'est-à-dire en se consacrant à la virginité.

Par nature plus faible physiquement, moralement et intellectuellement, la femme n'est pas, comme l'homme, un membre parfait de l'Église; des théologiens iront même jusqu'à se demander si elle est une créature humaine...

Non seulement exclue du sacerdoce, elle est frappée d'incapacités juridiques dont plusieurs perdurent jusqu'à aujourd'hui: contrairement à l'homme, elle ne peut se confesser qu'au confessionnal et doit lui céder la place dans le cas d'un baptême de nécessité; elle ne peut participer à des confréries qui ont trait au culte ni approcher de l'autel pendant l'office. Quand Paul VI permettra aux laïcs de lire les Écritures à la messe, il en écartera les femmes; seule une tolérance locale rend parfois possible de passer outre à cette interdiction.

Comment s'étonner qu'une telle tradition débouche au XVIIe siècle sur une sanglante chasse aux sorcières, déclenchée par les papes et poursuivie par les inquisiteurs religieux. Ces der-

niers avouent vouloir étouffer en elles les manifestations extrêmes des CARACTERISTIQUES FEMINIQUES. Ce qu'on élimine aussi, c'est non seulement leur science de sages-femmes et de spécialistes des plantes mais la crainte qu'elles inspirent: les inquisiteurs ne les tiennent-ils pas responsables de la stérilité et de l'impuissance chez l'homme? Certains auteurs estiment à neuf millions le nombre de femmes ainsi livrées aux flammes sur une période de trois siècles.

Telle est la tradition qu'invoque Jean-Paul II. Certes, on pourra trouver des pages admirables écrites par des hommes d'Église sur des femmes mais souvent pour mieux souligner qu'elles «dépassent leur sexe». Reprenant une longue tradition, Paul VI proposait Marie comme «le type éminent de la condition féminine». Mais comment appliquer le modèle d'une femme dont on proclame qu'elle est à la fois vierge et mère?

Bien peu de chose a changé depuis deux mille ans:

— Pie XII prévient les femmes: «Le mari est le prince de la famille et le chef de l'épouse. Lorsqu'il vous demande le sacrifice d'une fantaisie ou d'une préférence personnelle, même légitime, soyez heureuses. A Eve, Dieu imposa, outre de multiples peines et souffrances, d'être assujettie à son mari.»

— Paul VI proclame Catherine de Sienne et Thérèse d'Avila

docteurs de l'Église... puis enjoint aux femmes de se taire à l'Église.

— Jean-Paul II pontifie: «La maternité est la vocation de la femme.»

Bien qu'elles constituent les deux tiers des pratiquants, les femmes ne peuvent participer aux conciles; dix d'entre elles assistent à celui de Vatican II à titre d'observateurs. Comme les protestants. Une parente de Paul VI se voit refuser la communion lors d'une messe solennelle.

Au nom de la tradition toujours, le Saint-Siège s'offusque de ce que l'ambassade de l'Allemagne fédérale au Vatican compte une femme parmi ses conseillers: cela risquerait de poser un problème dans les cas de «relations directes avec les prélats». Gare à la contamination!

Partageant lui-même le culte de la Vierge-Mère, Jean-Paul II prétend que la décision traditionnelle de l'Église ne constitue pas une prise de position sur les droits individuels ni une exclusion des femmes d'une mission dans l'Église. Si les femmes, catholiques ou non, acceptent ce raisonnement, elles donnent raison aux théologiens qui ont glissé sur leur faiblesse intellectuelle.

Assez des papes et des ayatollahs qui ont la prétentieuse audace de les broyer au nom de Dieu et de la vérité! Il y a trop de concurrence sur le marché de l'infailibilité.

Lise Noël est professeur d'histoire

Le voyage de Jean-Paul II

M. Jean-Guy Dubuc,
Editorialiste,
Cher monsieur,

Dans votre éditorial du 10 octobre, vous dites que Jean-Paul II aurait bien pu demander aux catholiques américains de s'occuper de justice sociale, mais qu'il a choisi plutôt de traiter les sujets plus controversés de morale et de discipline dans l'Eglise, pour faire l'unité dans ce domaine.

Vous terminez en disant que sa personnalité peut convaincre certains auditeurs, mais que s'il n'y réussit pas, les fossés risquent de se creuser davantage.

Je crois que ce serait une bonne chose si cela arrivait. Ce serait un signe «évangélique», car Jésus dit que son enseignement doit diviser, trancher, séparer ceux qui acceptent la rigueur de l'Evangile, de ceux qui se contentent d'être «de bons diables qui ne font de mal à personne».

Il est très facile de créer un consensus en dénonçant les injustices sociales. Mais qu'est-ce que ça donne à la longue quand le cœur n'est pas changé? A la première occasion, on est injuste à son tour, et on trouve toutes sortes de bonnes raisons pour se justifier...

Les catholiques ont besoin d'être vraiment instruits des exigences de la vie chrétienne.

Depuis 20 ans, on ne nous demande que d'être gentils, de rendre service, de sourire au voisin... Est-ce là l'essentiel du message de Jésus? Je ne crois pas, car n'importe quel païen peut en faire autant: on n'a pas besoin d'être baptisé pour être aimable! Toute cette attitude d'obéissance aimante envers Dieu que prêchait Jésus par toute sa vie a été remplacée par des activités sociales: les deux devaient pourtant marcher de pair.

Et je crois que c'est une très bonne chose que Jean-Paul II ait rappelé aux évêques et prêtres américains l'urgence de prêcher l'Evangile avec toutes ses exigences. Voilà trop longtemps que l'enseignement qu'on sert est d'une fadeur décourageante: on veut plaire à tout le monde, ne choquer personne, et finalement on aboutit à l'effet contraire de ce qu'on cherchait: les gens en quête d'absolu se désintéressent d'un enseignement ni chaud ni froid.

Jean-Paul II fera peut-être perdre des membres à l'Eglise catholique, mais ceux qui resteront mériteront davantage le titre de catholiques. Le fait d'être chrétien pour eux ne consistera pas seulement à avoir son nom inscrit dans les registres de baptême!

Simone BORDELEAU,
La Sarre, Qué.

prétentions fantaisistes des conclusions du Concile Vatican II sur les plans théologique, moral et liturgique. N'est-il pas arrivé parfois d'avoir fait appel au Concile mais de l'avoir contredit dans les faits? Nous connaissons tous cette parabole des deux fils envoyés à la vigne: l'un a dit non, et il y est allé, l'autre a dit oui, mais il n'y est pas allé.

Le Pape a aussi mis les évêques américains en garde contre les distributions fantaisistes du sacrement de l'Eucharistie (ib.). La célébration liturgique est avant tout un acte d'adoration à la Majesté divine, a dit le Pape. Il y a donc abus à l'associer à toutes les formes de festival ou de carnaval. De même doit-on «s'éprouver», pour employer le mot de saint Paul, avant de recevoir la communion.

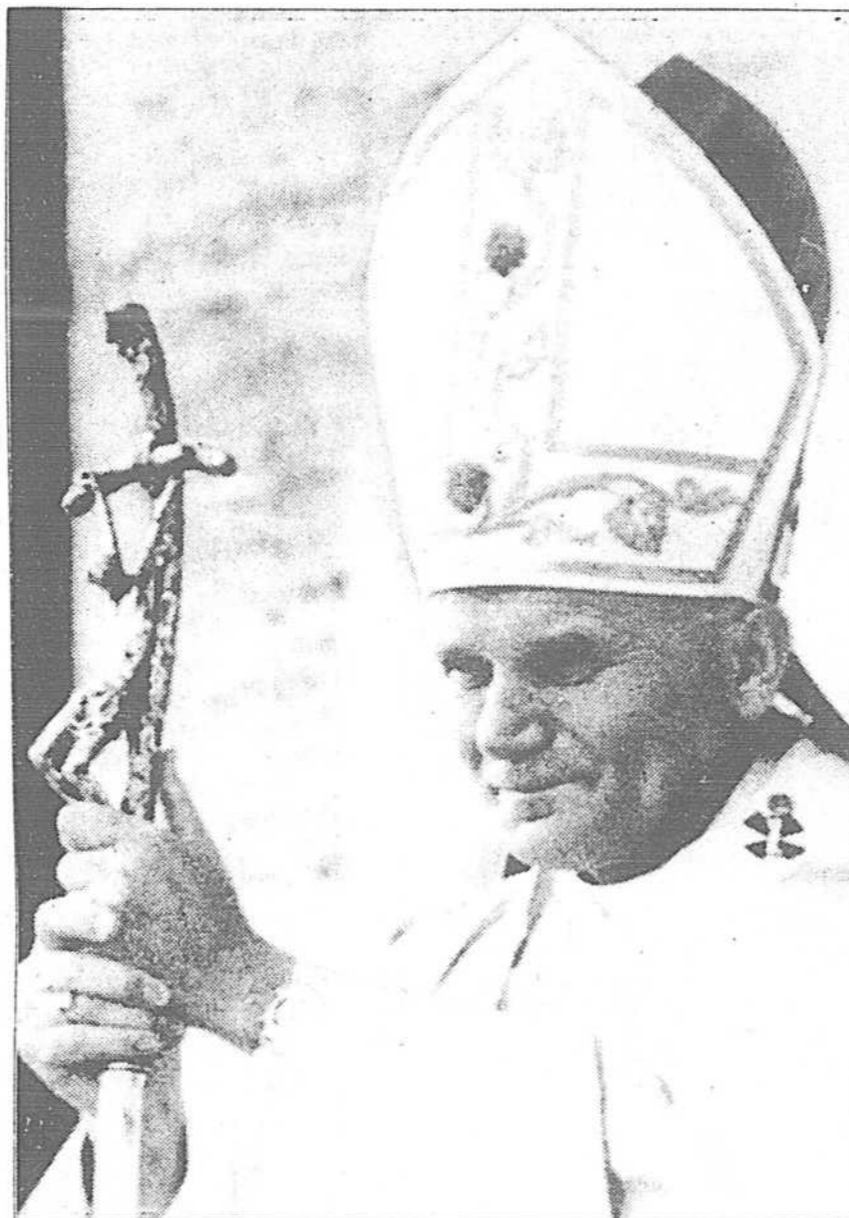
Puis vient la double question du mariage et de la famille. Jadis l'Eglise avait dit non au Roi Henri VIII en mal de divorce. L'Eglise ne pouvant se renier, Jean-Paul II a dit non au divorce. Le mariage est d'institution

divine et les pouvoirs publics n'ont pas le droit de s'y ingérer. Par ailleurs, la contraception; l'avortement et l'euthanasie sont des atteintes au droit à la vie et à la famille. Quand donc cessera cette mascarade d'un monde qui lutte pour les droits de la personne, qui a consacré même une année à l'enfant, et qui, du même souffle, réclame à grand cris le droit à l'avortement même dans ses formes les plus inhumaines et les plus effroyables.

Plaise à Dieu qu'il ne se trouve pas un autre Luther à réclamer le libre examen et à vouloir réformer l'Eglise de l'intérieur! C'est triste à dire, mais quand on est sincère et honnête, on ne demeure pas dans une organisation pour la saborder. Henri VIII a été en quelque sorte plus honnête que Luther.

Les catholiques vacillants auront trouvé réconfort en Jean-Paul II, les âmes sincères, elles, un regain de zèle et de piété.

J-Alph. BEAULIEU, prêtre
Rimouski



Certaines contradictions

La nomination de Jean-Paul II, premier pape non-italien à la tête de l'Eglise catholique, aura fait couler beaucoup d'encre. Depuis qu'il assume ses fonctions, son attitude anti-conformiste et les gestes fortement politisés qu'il pose auprès des grandes puissances étatiques, n'ont cessé d'attirer l'attention sur ce petit cardinal polonais. En un temps record, il est devenu la figure dominante de l'Eglise. Sa popularité, son charisme personnel, n'ont aucune mesure avec la respectabilité qu'ont connue ses prédécesseurs.

Chose certaine, c'est qu'à l'heure de la communication de masse (terme assez ambigu puisqu'il englobe un ensemble de phénomènes fort complexes), dotée d'une technologie de pointe, Jean-Paul II aura réussi à se tailler une place de marque parmi les vedettes internationales. Il semble à l'aise partout, devant les immenses foules, les caméras, les micros. Dès le début de son mandat, il s'est appliqué à tenter de soulager les pauvres, les opprimés, les exploités. Qu'il me soit permis de relever certaines contradictions entre les buts et les moyens proposés.

Si, par sa simplicité et son côté profondément humain, il a su gagner le cœur des foules, il a su refroidir ces mêmes admirateurs par des prises de position très conservatrices. Entre autres, citons le célibat chez les prêtres et la non-politisation dans leur milieu respectif, l'inaccessibilité au sacerdoce pour les femmes, la condamnation du divorce et de l'avortement. Dans le contexte de nos sociétés actuelles, ces éléments revêtent une importance capitale.

Sa position sur le célibat des prêtres et le refus des femmes au sacerdoce, ne tient pas compte de l'évolution accomplie dans ce domaine et fait obstacle au mouvement universel de libération de la femme. Plus grave encore, la condamnation du divorce et de l'avortement renforce la domination de l'homme dans les pays où la femme a très

peu de pouvoirs. Les conséquences sont encore pires pour les pays du tiers monde, où la pauvreté, la mortalité infantile élevée et l'explosion démographique incitent logiquement à l'adoption de telles mesures. Nos riches sociétés de consommation peuvent facilement contourner ces vœux pieux, ayant les moyens techniques et financiers de ne pas en tenir compte. La liberté individuelle y étant plus grande et la tradition moins forte, elles se sentent moins touchées par ces déclarations, entendant continuer à lutter pour achever ce qu'elles ont entrepris.

Le Souverain Pontife ne manque pas d'audace à dénoncer certains faits, mais qu'en est-il des actions précises pouvant éventuellement amener un changement de situation? La récente conférence de Puebla aura, en ce sens, fait reculer l'idée de «théologie de la libération» qui souhaite que les prêtres agissent et prennent position politiquement dans les différents pays où ils évoluent.

On se doit, bien sûr, de respecter la bonne volonté de cet homme qui tente désespérément d'apporter un peu de réconfort aux petits, tout en secouant l'indifférence des grands. Son odyssée aura-t-elle des conséquences réelles sur la démarche obscure de la politique internationale actuelle? Il faudra attendre pour savoir si les idées germeront là où elles ont été semées et si l'arbre portera ses fruits.

Ses initiatives auront certainement eu le bonheur de secouer le conservatisme du Vatican, et de relancer toute l'Eglise vers une nouvelle réflexion. Nous pouvons y voir aussi, à cette heure critique de l'humanité, le désir souhaitable d'établir un vrai dialogue des civilisations, en tentant d'en rapprocher les acteurs. Mais la contradiction demeure troublante. N'est-il pas utopique de vouloir rénover l'édifice quand la fondation ne peut plus en supporter le poids?

Michel MALLETE
Montréal, Qué.

Féministes complexées

J'ai pris connaissance dans différents journaux, d'articles relatant la rencontre de Jean-Paul II avec sa sœur Theresa Kane, présidente d'un organisme qui, selon les reportages, grouperait la majorité des communautés religieuses aux Etats-Unis. Cette religieuse prône le ministère de la femme au sein de l'Eglise catholique. Elle veut à tout prix que les femmes aient accès à la prêtrise.

Tout récemment, une congrégation américaine a défrayé une annonce publicitaire dans le «Washington Post». Le but de cette réclame faite au nom des Soeurs de Saint-François, était de faire des excuses au Pape pour l'impolitesse publique de sa sœur Theresa Kane. Le geste de cette religieuse, selon les Soeurs de Saint-François, a porté offense à des millions de catholiques qui aiment et respectent les enseignements du Souverain Pontife. C'est donc dire que le féminisme existe chez les religieuses comme parmi les laïques.

A l'occasion de cette rencontre dont je fais mention plus haut, Jean-Paul II a commencé par donner sa bénédiction en rappelant à cette sœur les enseignements de l'Eglise sur cette question de femmes-prêtres. Sa Sainteté lui a cité en modèle la Très Sainte Vierge Marie qui se fit la SERVANTE du Seigneur.

Je suis d'accord qu'il y a des femmes plus intelligentes que des hommes et vice versa, mais tous sont égaux devant Dieu avec des attributions différentes.

Pour ce qui est du vœu d'obéissance de cette sœur et de celles qui feraient partie du groupe, ce vœu se serait-il transformé en «fumée de Satan» pour employer les mots de Paul VI. Selon les Ecritures, ce n'était pas dans les intentions du Christ d'avoir des femmes-prêtres même en l'an 2000, puisqu'il aurait choisi Sa Mère pour faire du ministère. Oui, il aurait désigné la créature la plus parfaite. Il en fit plutôt la Reine du Ciel, la Reine des Anges. Par ailleurs, le Christ confia le ministère à des hommes, les apôtres, à qui il demanda d'aller et d'enseigner toutes les nations...

A ces féministes qui sont complexées, je souhaiterais qu'on trouve une formule magique qui établirait d'une façon certaine et non équivoque que la femme est supérieure à l'homme. Cela les calmerait et l'on nous ficherait la paix. Pour ma part, je serais le premier des hommes à m'en réjouir car le cri strident de nos féministes présentement, est devenu une pollution chronique qui ne sert qu'à semer des déchirements et du désordre tant sur le plan social que religieux.

Lionel VERRETTE
Trois-Rivières

Des vues moyenâgeuses

De belles paroles lancées par le pape Jean-Paul II lors de son passage en Irlande et aux Etats-Unis. Mais, pour le suivre, le Christ n'a-t-il pas dit: «Vendez tous vos biens et donnez l'argent aux pauvres.» Ce n'est pas l'image dépeinte que le pape a laissée; nous avons plutôt l'impression qu'il fallait manier l'argent à la pelle sur son passage. Pourtant, tout le monde n'y voit que du feu.

Dans ses déclarations moyenâgeuses, le pape semble paniqué; il craint de perdre le dernier bastion réservé aux mâles. Il nous parle des droits de «l'homme», mais où sont donc les droits de la «femme»? Il exhorte les femmes à suivre la seule image de la Vierge Marie, en son rôle de «mère» et «servante» de Dieu (sous-entendre: Hom-

me). Il exhorte son adhésion «libre» à ce choix. Libre veut bien dire que nous pouvons dire oui ou non. Alors pourquoi, quand nous disons «NON», nous ordonne-t-il de retourner à notre rôle instrumental et d'aimer cela.

Le Saint-Père espère que ses paroles seront écoutées à la lettre, mais je pense qu'elles auront un effet contraire. Les femmes sont lassées de regarder tous ces beaux mâles participer au pouvoir, aux honneurs et d'écouter leurs belles paroles bouche bée. Faites ce que je vous dis, «JE» sais ce qui est bon pour votre salut. Aucun homme, fût-ce le pape, ne comprend l'âme de la femme.

Marie BLACKBURN,
Mont St-Hilaire

L'infaillibilité papale

Lors de son voyage aux Etats-Unis, quand le pape Jean-Paul II a réaffirmé clairement les positions séculaires de l'Eglise en matière de foi et de morale, les foules (à Washington en particulier) l'ont acclamé. Par contre, les faiseurs d'opinions: commentateurs, annonceurs, journalistes, etc. se sont offusqués, dénotant un certain «provincialisme polonais» dans la mentalité du Saint-Père.

Certains prêtres et théologiens catholiques ont même qualifié de «propos respectables» sans plus, ses enseignements en matière de sexualité, de contraception, d'avortement. Qu'il me soit permis de rappeler un certain passage du dernier Concile Vatican II à ces derniers (qui par ailleurs se sont souvent prévalus d'une certaine ouverture de ce Concile pour énoncer des thèses contraires à la Tradition de l'Eglise):

«Cette infaillibilité, dont le divin Rédempteur voulut que soit pourvue son Eglise, le Pontife romain, chef du Collège des évêques, la possède en vertu de son office lorsque, en sa qualité de pasteur et de docteur suprême de tous les fidèles qui confirment dans la foi ses frères il proclame, en la définissant, une doctrine de foi ou de morale. Voilà pourquoi ses définitions sont dites à juste titre irréfutables par elles-mêmes et non par suite du consentement de l'Eglise; elles sont en effet prononcées avec l'assistance du Saint-Esprit, qui lui fut promise en la personne du bienheureux Pierre. elles n'ont besoin d'aucune approbation et ne tolèrent aucun appel à une autre instance.» (Lumen gentium #25)

Monique JONES
Laval

Personnage folklorique

Monsieur Jean-Guy Dubuc
Editorialiste
LA PRESSE
Montréal
Monsieur,

Sans doute, le pape Jean-Paul II est-il tout ce que vous dites de lui dans votre éditorial du 9 octobre 1979, intitulé «Jean-Paul II a troublé et séduit». Néanmoins, une multitude de plus en plus considérable de personnes, dont le primat de l'Eglise anglicane du Canada, les femmes, et, même, les religieuses qui caressent des ambitions cléricales aimeraient bien voir Jean-Paul II «élargir ses horizons».

Les succès qui ont marqué les récents déplacements de l'évêque de Rome sont, il faut avoir le courage de le dire, des succès de commande, des succès armés et protégés par de nombreux services de sécurité, des succès de curiosité, des succès de prestige, des succès «officiels» et, surtout, des succès organisés pour tromper la soif de merveilleux des naifs. Ces succès sont du même ordre que les triomphes qui accompagnent le carnaval du Père Noël à chaque année. Répandant à la publicité, des milliers de gens s'y rendent et partagent, en dépensant des millions, le délire des très jeunes enfants qui n'ont pas encore fait la part du réel et de la fiction.

En effet, le pape est un personnage folklorique, le dernier des grands personnages folkloriques d'Occident. Il a l'air de prendre son rôle au sérieux puisqu'il se montre intransigent et doctrinaire. D'une intransigeance dérisoire et aveugle, car les sym-

boles qu'il incarne et véhicule sont d'un autre âge. Ils sont usés jusqu'à la corde et ne suscitent même plus d'émotions religieuses, c'est-à-dire de sentiments d'appartenance. Pourquoi? Parce que les réalités (nécessités) qui leur ont donné naissance et qui les structurent sont disparues depuis des siècles. Ce qui n'empêche pas Sa Sainteté de parler des grands problèmes de notre temps, qui sont des problèmes de civilisation et d'évolution, en des termes étonnamment simplistes fondés sur le vieux truc des exhortations et des vœux pieux. Tout cela est anachronique, inopérant et stérile. C'est comme si un médecin se contentait, pour guérir son malade atteint de psychose, de lui conseiller de cesser d'être malade et de reprendre contact avec la réalité.

Enfin, la crose (d'un mot français qui signifie béquille, laquille, en l'occurrence, est symbole de pouvoir) que brandissait le pape tout le long de son périple, au lieu d'être recourbée à la partie supérieure comme la houlette du berger, était surmontée d'un Christ étendu sur la croix. Pourquoi s'obstiner, alors que l'on entrevoit poindre une ère de fraternité, de justice et de bonheur relatif, à perpétuer cette vision macabre et infamante d'un passé barbare et cruel?

Ce rappel systématique du supplice de l'homme juste est la négation absurde de nos aspirations vers une civilisation authentique.

Gérard DUMAS,
Laval

À prendre ou à laisser

Maintenant que les éditorialistes ont donné leurs commentaires sur le récent voyage du Pape Jean-Paul II, on voudra sûrement faciliter les commentaires de la majorité silencieuse.

Le voyage triomphal de Jean-Paul II, en Irlande et aux Etats-Unis, habitera longtemps la mémoire des «hommes de bonne volonté». Fierté légitime pour les catholiques certes, mais surtout affirmation énergique du rôle messianique de l'Eglise.

Ces déplacements de foules jamais vus dans l'histoire pour voir, entendre et acclamer le Pape, se veulent une profession de foi dans le rôle éminent du Vicaire du Christ sur terre (l'Eglise institution). Ces déplacements sont aussi commandés par l'angoisse qui étreint les hommes. Notre monde est malheureux et inquiet. Ce monde fasciné par toutes sortes d'idéologies et en quête de libération, n'en est pas moins troublé par la contestation, l'affrontement, la revendication et la violence. Il attend donc, ce monde, une parole de salut. Il se tourne alors vers celui qui «a les paroles de la vie éternelle». Après tout, Jésus ne s'est pas donné pour mission de faire la promotion des courants idéologiques de son temps, mais

bien de livrer un enseignement susceptible de corriger pour ne pas dire contrarier les tendances de son temps. N'est-on pas alors en droit d'attendre semblable message de l'Eglise de notre temps?

Certes cet enseignement qu'a voulu livrer le Pape ne sera pas accueilli favorablement par tous. D'aucuns le désavoueront, d'autres tourneront le dos. Mais Notre-Seigneur a connu semblables attitudes. C'est à prendre ou à laisser. Il n'y a pas de compromis possible avec les irréductibles, pas même avec les hésitants. C'est ainsi que Notre-Seigneur a laissé partir ceux qui ont trouvé dur son enseignement sur l'Eucharistie, Pain de Vie. Il a de même laissé partir le jeune homme riche qui n'avait pas eu le courage d'adhérer à la formule de la vie parfaite (de nos jours, le célibat et, comme signe extérieur de consécration, l'habit religieux).

Aujourd'hui, comme au temps de la Réforme, on veut tempérer les dogmes et adapter la discipline, alors que ce sont les chrétiens eux-mêmes qui doivent réajuster leur comportement à l'enseignement de l'Eglise. Aussi, devant l'épiscopat américain, le Pape a-t-il déploré «les inter-

Soyez prêts pour l'hiver

PROFITEZ DES MAINTENANT DE LA NOUVELLE SUBVENTION du gouvernement provincial jusqu'à **\$500** sur l'achat de nos

Fenêtres coulissantes

BOÎTE DE MÉTAL EN ALUMINIUM HIVER-ÉTÉ AVEC MOUSTIQUAIRES
*Remplacez vos vieilles fenêtres et revalorisez votre maison

CHANGEZ CECI

POUR CELA

ACHETEZ MAINTENANT
PAYEZ EN FÉVRIER
PAS D'INTERET

● Idéal pour rénovation
● Fortes et durables
● Facilement nettoyables ou enlevables de l'intérieur
● Main-d'œuvre et garantie écrite de 5 ans

● Fonctionnement facile
● Choix de couleurs
● Première qualité
● Faites sur mesure

AUSSI: AUVENTS, PORTES ET FENÊTRES EN ALUMINIUM

DÉMONSTRATION ET ESTIMATION GRATUITES

TÉLÉPHONE: 731-7676
SOIR: 481-6356

8225, av. Mayrand
Montréal

MORCO ALUMINIUM INC.
Achetez avec confiance Plus de 25 ans d'expérience

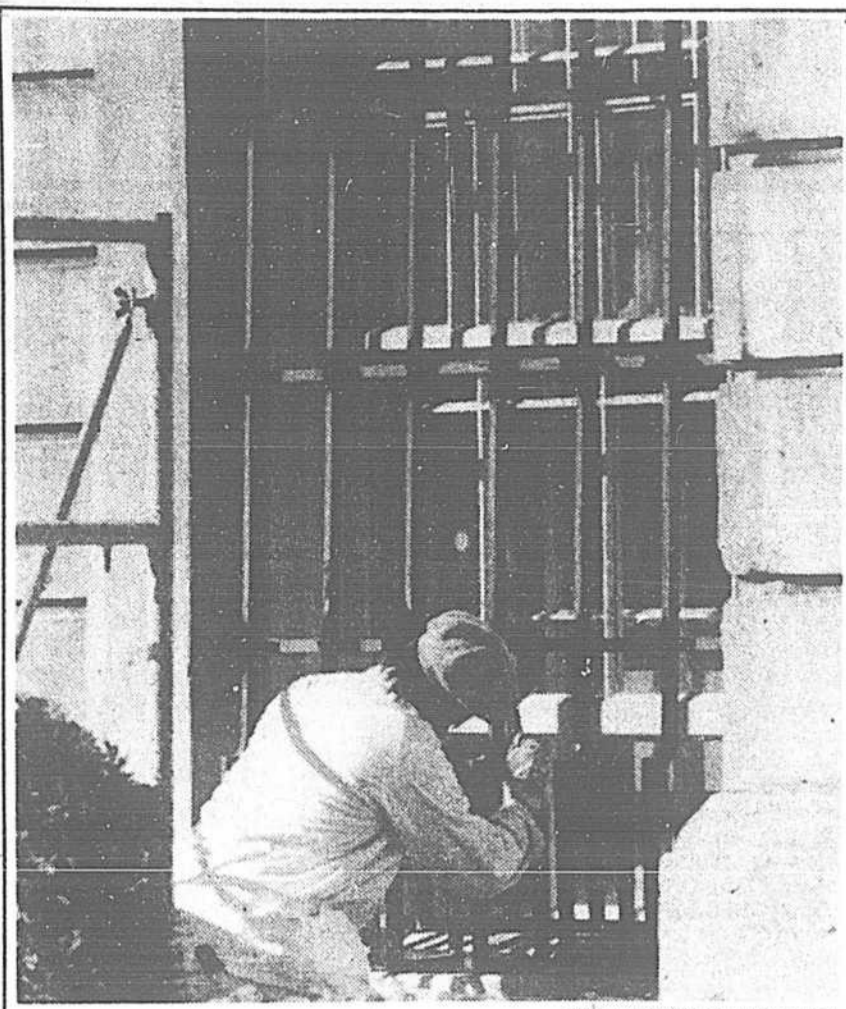


photo LA PRESSE, Paul-Henri Talbot

À cause du vandalisme

Même si des malins pourraient y voir un symbole, ce n'est apparemment pas pour des raisons politiques que l'administration municipale fait installer des grilles aux fenêtres du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Selon un fonctionnaire municipal, l'édifice de la rue Notre-Dame était parfois le lieu, la nuit ou durant le week-end, d'actes de vandalisme ou de vols, et c'est pour éviter les mauvaises surprises du lundi matin qu'on aurait pris la décision d'en limiter l'accès aux seules portes.

TRUDEAU

—suite de la page A 1

ne place pour après le référendum. Ce qui me semblerait pas mal mesquin de sa part...

Les fédéraux vont travailler

Le chef fédéral a élaboré en disant que peut-être certains hommes politiques québécois préféreraient vaincre seuls le Parti québécois au référendum pour se donner plus de crédit politique par la suite. «Mais pour ma part je pense qu'il faut gagner la bataille avec une forte majorité de «Non» et les fédéraux vont travailler dans ce but-là».

Quant au risque d'une divergence d'opinion entre libéraux provinciaux et fédéraux, M. Trudeau l'a minimisée en déclarant que pour commencer «M. Forget et ses semblables se taisent».

En ce qui a trait à la possibilité que sa présence dans le débat suscite ou réveille une certaine animosité contre Ottawa, M. Trudeau encore là s'en étonne. Reprenant les propos maintes fois tenus par lui et certains de ses anciens ministres pendant la fin de semaine, le chef libéral fédéral a affirmé que les résultats des élections du 22 mai der-

nier indiquent bien que l'immense majorité des électeurs québécois lui font confiance pour sauver l'unité canadienne.

Trudeau en Guy Lafleur...

Les déclarations de M. Forget ont en outre provoqué la colère de l'ex-ministre André Ouellet qui les a rapportés, samedi, aux participants à un atelier de travail sur la question constitutionnelle. Ceux-ci ont copieusement hué le nom de M. Forget et adopté une résolution spéciale demandant à M. Trudeau d'être très actif et visible pendant la campagne du référendum.

En présentant cette proposition, M. Ouellet, rouge de colère et d'indignation, a déclaré que prier M. Trudeau de se tenir à l'écart de la lutte qui s'amorce, ce serait comme «demander à Guy Lafleur de demeurer sur le banc pendant un match important des Canadiens».

Dans les couloirs du congrès, samedi et hier, les propos des délégués n'étaient pas tendres envers M. Forget, ni par extension, envers les libéraux québécois. «Ce qui m'enrage le plus, de déclarer l'un d'eux venant de Québec, c'est qu'on va devoir travailler sous les ordres de cette gang-là pour battre le référendum...»

MÉTRO

—suite de la page A 1

car elle a pour objet d'envenimer le climat des relations de travail par la suite.

Pour sa part, le premier ministre René Lévesque qui était interrogé sur l'échec de la proposition de règlement lors du lancement de la campagne référendaire du PQ hier au Centre Paul-Sauvé, a laissé entendre que le gouvernement devrait prendre une décision dans les jours qui viennent car «il y a une limite à ce qu'on peut infliger à la population».

L'indexation

M. Lévesque a toutefois promis «des nouvelles d'ici quelques jours» sur la question de l'indexation des salaires qui demeure la principale pierre d'achoppement dans le conflit.

En effet, c'est parce que les membres du Syndicat du transport de Montréal ne sont pas satisfaits de la formule d'indexation présentée par les conciliateurs de même que sur les clauses relatives à la santé-sécurité au travail qu'ils ont rejeté à 69 pour cent l'hypothèse de règlement.

L'exécutif du Syndicat a calculé que la formule d'indexation des conciliateurs et la hausse salariale de 21,22 pour cent pour

un contrat de deux ans et demi équivalait à une perte de pouvoir d'achat de 4,4 pour cent. «On nous refuse toujours le droit à l'enrichissement et le droit à l'indexation si bien que notre pouvoir d'achat sera plus faible en 1982 qu'il ne l'était en 1976», a dit M. Jacques Morissette.

Importantes améliorations

Le Syndicat a toutefois admis que le rapport des conciliateurs contenait d'importantes améliorations au chapitre de l'ancienneté, de la libération des représentants syndicaux et du rétroajustement des échelles de salaire.

Dans le préambule de leur rapport, les conciliateurs Jean-Louis Duchaine et Raynald Brassard constatent que l'analyse des demandes des deux parties démontre la profondeur des problèmes de relations de travail à la CTCUM. «Il n'est pas normal, écrivent-ils, que les mêmes demandes reviennent constamment à chaque renouvellement de la convention sans jamais trouver de solution.»

Selon eux, depuis plusieurs années, les deux parties à la CTCUM n'ont jamais été capables de négocier leur convention puisque tous les amendements apportés à la convention jusqu'à maintenant l'ont été, sauf exception, par l'intervention de tiers.

PQ

—suite de la page A 1

mais une décision prise entre Québécois.

— C'est une chance à ne pas rater de déterminer notre avenir.

Auparavant, un texte lu par les animateurs Benoit Girard et Monique Joly, et illustré de graphiques présentés sur un grand écran, avait résumé pour les militants les étapes à parcourir pour obtenir que la majorité des citoyens du Québec votent «oui» au référendum qui se tiendra, a dit M. Lévesque, «après la fonte des neiges mais avant la Saint-Jean».

En plus de l'inévitable «D'égal à égal», un nouveau slogan intéressant au parti a été lancé; «Sortir, parler, convaincre». Et une série de thèmes ont été énumérés, dans les domaines économique, social, culturel et constitutionnel.

En même temps débutait la distribution de deux brochures, une publiée par le Gouvernement du Québec, sur papier journal, intitulée «Le Québec à l'heure du choix», et l'autre, sur papier glacé, publiée par le PQ, «La souveraineté-association». Cette dernière, plus polémique, contient une série de questions-réponses sur le projet souverainiste.

Deux manifestations

L'événement avait débuté curieusement: les péquistes qui se rendaient au Centre Paul-Sauvé en début d'après-midi y ont été accueillis par deux manifestations, l'une antisouverainiste du groupe marxiste-léniniste «En lutte» équipé de baderolles et d'une grosse caisse qui scandait

ses slogans et ses chansons, et l'autre antigouvernementale d'une centaine de grévistes de la Commission des transports de la CUM, avec chants syndicalistes et pancartes.

D'ailleurs, tandis que le rassemblement se déroulait à l'intérieur, des tenants des deux groupes se sont lancés dans un «débat public» impromptu sur le porche du Centre, le tout émaillé de quelques interventions de péquistes retardataires. On s'accusait à qui mieux mieux de «faire la grève sur le dos du public», de «noyauter les organisations de travailleurs pour les saboter à des fins politiques» et de «marcher dans un mouvement nationaliste bourgeois».

Pendant ce temps, en dedans, la foule des partisans accueillait par des applaudissements une trentaine de députés et ministres péquistes de Montréal et de la région. Les plus fortes ovations étaient réservées, bien sûr, aux ténors du parti: Jacques Parizeau, Jacques-Yvan Morin, Lise Payette, Pierre-Marc Johnson.

Mais dans deux cas, les applaudissements nourris ont semblé dus aux effets de la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale: le ministre Claude Charron a eu droit à une première salve quand son nom a été annoncé, mais à une seconde encore plus nourrie quand on l'a vu. Et la vice-présidente de la Chambre, Mme Louise Currier, n'a presque pas été applaudie quand on l'a nommée, mais à eu droit à une ovation quand, grimée sur la tribune, elle a été reconnue.

«Mon cher René...»

A trois heures justes (pour respecter l'horaire-radio), le premier ministre est apparu,

salué par une longue ovation et le chant spontané de «Mon cher René, c'est à ton tour...»

M. Lévesque, qui paraissait en forme, a parlé pendant presque exactement une heure, suivant visiblement un plan de discours soigneusement établi à l'avance (contrairement à son habitude de fonctionner de façon impromptue à partir de notes griffonnées).

Dans un premier temps, il a insisté sur la nécessité pour le Québec d'affirmer sa maturité, notant que cela avait été, au cours des trois dernières années, une des préoccupations majeures de son gouvernement, surtout sur le plan de la crédibilité économique et sur celui de l'intégrité de l'administration. Or, a-t-il soutenu, celle-ci «est aujourd'hui un modèle pour le monde entier», à ce niveau.

Après avoir cité une série de mesures et de réalisations (allègements fiscaux pour les revenus moyens, assurance-auto, protection des terres agricoles, etc.), il s'est fait fortement applaudir en marquant la nécessité de «se montrer raisonnables» dans une remarque qui s'adressait visiblement aux syndicats, en particulier ceux du secteur public.

Il s'est dit confiant que «ce problème-là» serait réglé avant la fin de l'année pour qu'on puisse «consacrer les quelques mois suivants» à la question majeure du référendum. Il a alors enchaîné avec une dénonciation du régime fédéral qui, d'abord, «est dépassé et doit être repensé, tout le monde l'admet», et qui, dans un deuxième temps, est défavorable aux Québécois à toutes sortes de niveaux.

Il a donné l'exemple d'autres «petits pays» qui vivent fort



(photo Pierre Côté, LA PRESSE)

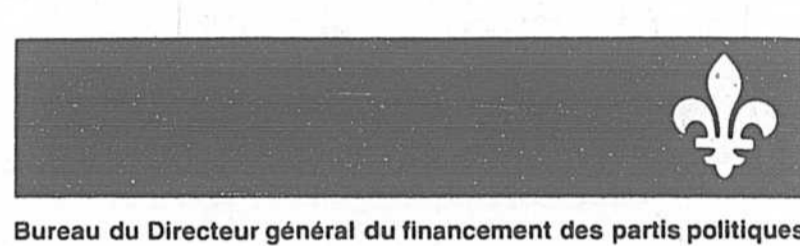
René Lévesque

bien, notamment ceux du Bénélux, et a affirmé qu'il ne faut pas se faire prendre au piège de la peur. «Même pour ceux qui ne veulent qu'un renouvellement du fédéralisme, a-t-il dit entre autres, la négociation «d'égal à égal» est la seule manière de parvenir à une nouvelle entente.»

Rappelant le «calendrier du référendum» (la question pour Noël, le débat en février, le vote au printemps), il a répété qu'il ne faut pas rater cette première chance pour le Québec de manifester sa volonté quant à son avenir.

Et il a terminé en souhaitant que le référendum ne soit pas gâté par une partisanerie aveugle: «Ce n'est pas une décision à prendre comme libéral, ou comme unioniste, ou comme péquiste, mais une décision à prendre entre québécois», a-t-il conclu.

AVIS



Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Le Directeur général du financement des partis politiques rappelle aux résidents de BEAUCE-SUD, D'ARCY MCGEE, PRÉVOST et MAISONNEUVE, les dispositions suivantes de la Loi régissant le financement des partis politiques (1977, c 11):

Aux électeurs

Seul un électeur peut, à même ses propres biens, verser une contribution, à l'un ou l'autre des partis politiques, associations de comté ou candidats indépendants autorisés.

Le total des contributions d'un électeur ne peut dépasser au cours d'une même année civile la somme de \$3,000.

Constituent des contributions, les dons d'argent, les biens fournis et services rendus à titre gratuit à des fins politiques.

Pour toute contribution, le représentant officiel ou toute personne autorisée par celui-ci délivre sur-le-champ un reçu au donateur. Il doit également sur demande exhiber un certificat attestant sa qualité.

Toute contribution en argent de plus de \$100 doit être faite au moyen d'un chèque, signé par l'électeur.

L'électeur peut déduire de son impôt à payer, 50% du premier \$100 de contribution et 25% du deuxième \$100 de contribution, pour un maximum de \$75.

Tout électeur peut, au bureau du président d'élection, examiner et obtenir des copies des rapports de dépenses des candidats dans les 180 jours suivant leur réception.

Aux agents officiels

Seul l'agent officiel a le droit de faire ou d'autoriser des dépenses électorales.

Il agit pour et au nom d'un parti politique, d'une association de comté ou d'un candidat indépendant, lorsqu'il reçoit des contributions ou lorsqu'il effectue des dépenses électorales ou autres déboursés.

Pour agir ainsi, il doit être muni du titre de représentant officiel, de délégué ou de personne désignée conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques.

Toute somme d'argent que reçoit un agent officiel, les services qui lui sont rendus et les biens qui lui sont fournis à titre gratuit, à des fins politiques, constituent, sous réserve des exceptions prévues à la Loi, des contributions.

Le montant des dépenses électorales permises est proportionnel au nombre d'électeurs du comté.

Tout paiement de dépenses électorales s'élevant à \$25 ou plus doit être justifié par une facture détaillée.

Seuls les modes de financement admis par les dispositions du chapitre I de la Loi régissant le financement des partis politiques peuvent servir à défrayer les dépenses électorales ou autres déboursés.

Il doit remettre au Président d'élection un rapport détaillé des dépenses électorales ou autres déboursés.

Il doit remettre au Président d'élection un rapport détaillé des dépenses électorales qu'il a faites ou autorisées dans les soixante jours suivant le rapport du bref d'élection.

Aux commerçants et aux médias d'information

Personne ne peut, pour des dépenses électorales, réclamer ou recevoir un prix différent de son prix régulier pour semblable travail ou fourniture en dehors de la période électorale, ni accepter une autre rémunération, ni y renoncer.

Personne ne peut recevoir ou exécuter une commande de dépenses électorales qui n'est pas faite ou autorisée par un agent officiel ou en son nom par une agence de publicité reconnue par le Directeur général.

Tous les médias écrits ou électroniques peuvent mettre gratuitement à la disposition des partis, associations ou candidats autorisés des temps d'antenne ou de l'espace dans leurs pages pourvu qu'ils offrent un tel service de façon équitable, qualitativement et quantitativement, à tous les partis autorisés ou, dans un même district électoral, à toutes les associations ou candidats autorisés.

Toute annonce ayant trait à une élection publiée dans un journal ou autre publication doit mentionner le nom et l'adresse de la personne qui l'a fait publier; ces nom et adresse doivent être mentionnés au début ou à la fin de toute émission radiophonique ou de télévision commanditée ayant trait à une élection.

Tout imprimé ayant trait à une élection doit porter le nom et l'adresse de l'imprimeur et de la personne pour le compte de qui il est fait ou publié.

Toute créance en vertu des dépenses électorales non réclamée à l'agent officiel dans les 30 jours suivant le scrutin, est prescrite.

Les contributions faites sous la forme de biens et services s'évaluent, s'ils sont fournis par un commerçant en semblable matière, au prix le plus bas auquel il offre ses biens et services au public à l'époque où ils sont fournis.

Seul le commerçant ayant la qualité d'électeur peut effectuer une contribution.

Aux candidats

Les seuls candidats, associations et partis politiques qui peuvent solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des déboursés sont ceux et celles qui détiennent une autorisation du Directeur général.

Toute sollicitation de contribution et tout déboursé doivent être faits par le représentant officiel d'un parti politique, d'une association ou d'un candidat indépendant, ou par le délégué du représentant officiel d'un parti ou par les personnes qu'ils ont désignées par écrit; ces personnes sont les seules à qui une contribution peut être versée.

Tout candidat est tenu d'avoir un agent officiel.

En période électorale seul l'agent officiel d'un candidat ou d'un parti, le cas échéant, a le droit de faire ou d'autoriser des dépenses électorales.

Par exception un candidat peut jusqu'à concurrence de \$2,000, payer lui-même des dépenses électorales qui lui sont personnelles mais qui ne doivent comprendre aucune publicité. Il doit alors en remettre un état détaillé à son agent officiel.

Par «dépenses électorales», sous réserve des exceptions, on entend tous les frais encourus pour favoriser ou défavoriser l'élection d'un candidat, pour diffuser, approuver ou combattre un programme politique ou des mesures préconisées par un candidat ou un parti.

Les frais encourus, avant une élection, pour les écrits, objets ou matériels publicitaires utilisés, pendant l'élection, aux fins visées par la définition de l'expression «dépenses électorales» sont des dépenses électorales.

Le Directeur général

PIERRE-OLIVIER BOUCHER

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, bureau 2204
Montréal H5B 1B3 — (514) 873-7131

Nous assumons les frais d'appels.

Des élections dans treize municipalités

Le directeur général du financement des partis politiques, Me Pierre-Olivier Boucher, a autorisé sept partis politiques municipaux ainsi que 136 candidats indépendants dans les 13 municipalités qui tiendront des élections en 1979.

Les villes concernées sont Alma, Aylmer, Châteauguay,

Drummondville, Gatineau, Jonquières, LaSalle, Mont-Royal, Outremont, Saint-Bruno-de-Montarville, Salaberry-de-Valleyfield, Thetford Mines et Westmount.

A Drummondville et Westmount, le scrutin aura lieu le lundi 5 novembre, tandis que dans les autres villes concernées, ce sera la veille, le 4.

De bonnes dents à prix d'or!

Un dentiste,
gagne
\$34,500 net
à MontréalNicole
BEAUCHAMP

— 2 —

LES DERNIÈRES statistiques fiscales d'Ottawa (1977) indiquent que les dentistes canadiens en pratique privée talonnent les médecins et chirurgiens, en tête du palmarès du revenu le plus élevé parmi les professions libérales. Le revenu des dentistes en regard de leurs tarifs, c'est justement la relation controversable qui suscite des rebuffades du genre: «Aux prix que les soins coûtent, les dentistes doivent rouler carrosse!»

A ce chapitre épineux, les opinions diffèrent à la mesure des convictions idéologiques, de droite à gauche du spectre socio-politique. «Il y a une question d'échelle sociale et de statut. Si l'on s'entend sur un niveau de revenus moyens nets comparable à celui des médecins omnipraticiens, principe de parité d'ailleurs accepté par le ministère des Affaires sociales, à ce moment-là on peut dire que les honoraires sont réalistes», tranche pour sa part le Dr Pierre-Yves Lamarche, directeur général de l'Ordre des dentistes du Québec.

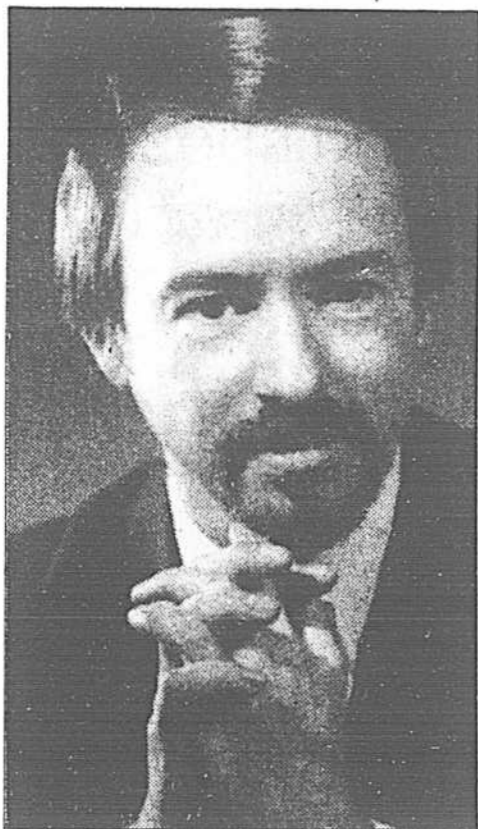
Les statistiques (1977) plus précises du ministère québécois du Revenu répartissent les revenus bruts et les revenus nets (c'est-à-dire on a soustrait des premiers les dépenses occasionnées par la pratique en cabinet privé) par région. Dans la région de Montréal englobant les deux rives — presque les deux tiers des effectifs dentaires du Québec s'y concentrent —, les dentistes gagnent un revenu moyen brut de \$85,700. Leur revenu moyen net gravite autour de \$34,500.

Bien sûr, les moyennes tronquent tou-

jours un peu la réalité en pondérant les extrêmes. Aussi, le ministère des Affaires sociales a déjà croisé les données de la régie d'assurance-maladie du Québec avec celles du ministère du Revenu concernant 44 dentistes qui avaient tiré les plus hauts revenus du régime d'Etat en 1976. Le revenu moyen brut de ces dentistes (clientèle privée et du programme d'Etat combinés) atteignaient \$130,308 et le revenu moyen net \$63,035.

L'opération d'un cabinet

Plaqués de cette façon, ces chiffres donnent au moins un aperçu de la part des gains que rognent les frais d'opéra-

Dr Pierre-Yves Lamarche,
directeur général de
l'Ordre des dentistes
du Québec.

tion d'un cabinet dentaire: équipement, accessoires et matériaux de laboratoire, salaires du personnel auxiliaires, loyer, etc. Lors des dernières négociations dans le cadre de l'assurance-maladie, le gouvernement et les dentistes, après quelques tiraillements se sont accordés sur la proportion des dépenses inhérentes au fonctionnement d'un cabinet privé, soit plus ou moins 50 pour cent.

Les frais d'opération, par bloc de 15 minutes de travail, entrent de même dans la composition du facteur monétaire qui convertit en honoraires les valeurs relatives des actes dentaires contenus dans le guide des tarifs des dentistes. Partant de là, le revenu réalisé annuellement va de paire avec l'organisation d'un cabinet. 49 p.c. des dentistes organisent leur pratique avec plus d'un fauteuil, et 24 p.c. avec deux à trois fauteuils.

En outre, 36 p.c. d'entre eux embauchent plus d'une auxiliaire et 25 p.c. en emploient de deux à trois. Il y a environ cinq ans, la compagnie Dépôt Dentaire Canada Ltée a ainsi effectué une étude de budget et d'évaluation du rendement de la pratique. Cette étude dressait une moyenne de revenu par rapport au personnel auxiliaire et au nombre de salles opératoires.

Pour s'assurer un revenu brut de \$32,341, lui laissant un revenu net de \$19,450, un dentiste qui opérerait avec une chaise et sans employés, devait travailler 40 heures par semaine pendant 44 semaines. La moyenne de revenu à l'heure requise se chiffrait à \$18,37 et à \$24,42 pour une semaine de 30 heures.

Pour le même nombre de semaines de travail de 40 heures, un dentiste opérant avec deux chaises, deux assistantes et une réceptionniste, devait encaisser un revenu brut de \$80,119 afin d'empocher un revenu net de \$41,627. La moyenne de revenu horaire requise grimpeait alors à \$45,52 et à \$60,51 pour une semaine de 30 heures.

Comparaison du
privé au public

Depuis ce temps, le coût de l'équipement (surtout fabriqué aux Etats-Unis et en Europe) accuse une tendance à

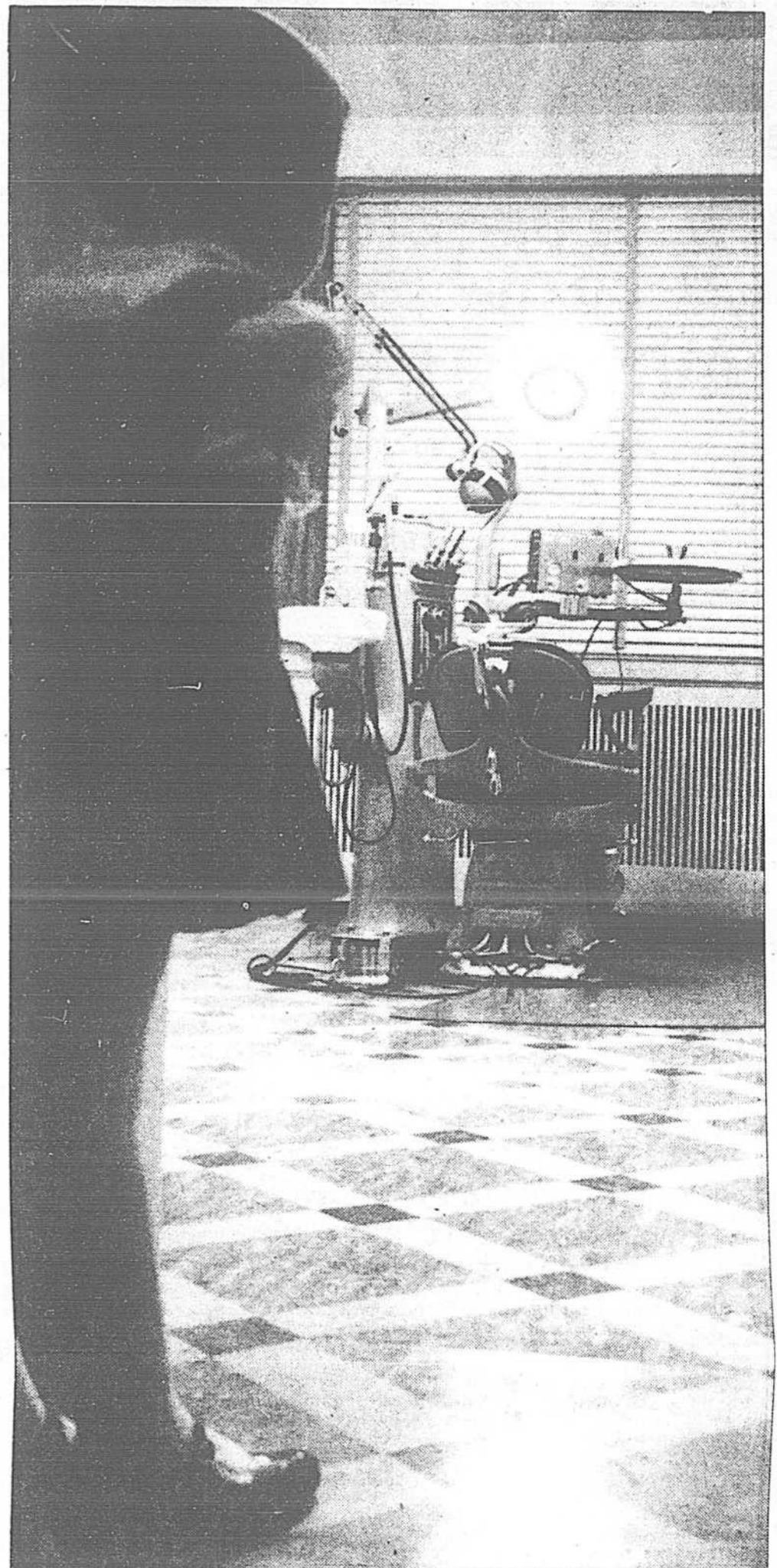


photo LA PRESSE

Les frais d'opération d'un cabinet privé rognent environ 50 pour cent des revenus d'un dentiste.

augmenter de 10 p.c. par année. Toute une industrie s'active en effet derrière les cabinets dentaires, raffine sans cesse les nouveautés technologiques, insufflant à la médecine dentaire un certain sens du «nec plus ultra»: appareils à radiographies panoramiques, fraiseuses tournant plus vite que les moteurs à réaction, ordinateur-comptable-archiviste de dossiers, etc. La modernité technique, génératrice de coûts, enfle aussi cette profession de la santé...

Reste à savoir si, toutes proportions gardées, le revenu moyen des dentistes à leur compte se démarque sensiblement du revenu de la poignée de dentistes à honoraires fixes (forme de sala-

riat), rémunérés par l'Etat et n'ayant pas à amortir des frais d'administration.

Ceux qui ont cinq années et plus d'expérience touchent annuellement \$36,400. En ajoutant les avantages sociaux (dont 4 semaines de vacances payées), leur revenu s'élève à \$41,496, pour 216 jours de présence effective au travail à raison de 35 heures par semaine. Leur rémunération horaire est de \$27,44. Cependant, ils se distinguent fondamentalement de leurs confrères à leur compte du fait que ceux-ci peuvent, de différentes manières, s'auto-indexer à leur guise. Et le portefeuille des consommateurs s'en ressent.

Une clinique dentaire, c'est tout
comme une entreprise privée

DES L'ABORD, il émane de l'aménagement hyper-fonctionnel de cette clinique située dans un quartier résidentiel de Montréal, de son équipement dernier cri dans un décor soigné mais sans luxe ostentatoire, un souci certain de la gestion planifiée. Des fac-similés de la «carte-soleil», des cartes ChargeX et Master Charge pavaisent la cloison séparant la réception de l'aire opératoire.

Ils reflètent un contexte socio-économique. Un cabinet ou une clinique dentaire, c'est bel et bien une entreprise privée de services professionnels sur un marché concurrentiel, avec tout ce que ça suppose. Libre aux dentistes en effet de s'installer où ils veulent, de se circonscrire un type et une taille de clientèle ou de viser à répondre plus largement à des besoins communautaires. Libre à eux d'adopter en conséquence un style de pratique confinée à un aspect (par exemple faire seulement de la restauration) ou axée sur la santé buccale.

L'instigateur (il tient à garder l'anonymat) de cette clinique et ses trois associés dans l'entreprise, qui leur appartient, ont rompu avec la tradition très individualiste de la profession den-

taire. Ils ont opté pour une véritable pratique de groupe offrant tout l'éventail de traitements, depuis l'hygiène et la prévention jusqu'aux services plus spécialisés et plus dépendieux de réhabilitation (ponts et couronnes, etc.) et de chirurgie, en passant par les soins courants de restauration.

Avant de prendre pignon sur rue, ils ont prospecté le terrain: nombre de dentistes dans les parages et standard de vie des résidents. Ceux-ci se rangent dans la classe moyenne supérieure. «L'emplacement dans un quartier modeste ne pouvait correspondre à notre optique professionnelle, affirme le Dr Dupont (nom fictif). Par la force des choses, la capacité budgétaire restreinte de la population, d'abord préoccupée de se procurer le nécessaire pour vivre, nous aurait contraints à nous cantonner aux soins courants de restauration.»

L'organisation
et le revenu

La clinique draine donc une clientèle régulière qui accapare 93 pour cent des services conçus en traitements complets, c'est-à-dire tous les soins nécessaires pour maintenir une bouche impeccable-

ment saine. Les cas d'urgence absorbent le reste. Cependant, «nous acceptons une seule fois de recevoir en urgence un nouveau patient», précise le Dr Dupont. Les négligents, qui visitent le dentiste uniquement à l'occasion d'une rage de dents et laissent entre-temps leur dentition se détériorer, frappent une deuxième fois à la mauvaise porte. Un sourire qui découvre des dents noires et déchaussées, ça défigure une image de marque professionnelle!

D'autant plus que, jurant de l'importance de l'éducation et de la prévention, la clinique cote ses patients en regard de leurs habitudes d'hygiène dentaire. «Par exemple, nous attendons parfois de remplacer un partiel par un pont quand le patient ne prend pas des habitudes hygiéniques susceptibles d'assurer la conservation du pont», ajoute-t-il.

La clinique compte sept salles opératoires bien que les quatre dentistes ne fassent pas la navette entre deux ou trois patients. Y besognent en plus trois hygiénistes à temps plein et une quatrième à temps partiel, quatre assistantes, une technicienne de laboratoire, deux secrétaires réceptionnistes et une administratrice.

Ces dentistes ont en effet formé une compagnie de gestion qui administre la clinique. Hormis les assurances et les cotisations personnelles de même que les frais de laboratoire induits par la pratique de chacun, ils partagent à égalité les dépenses cliniques et administratives. Ils utilisent la même méthode de facturation des services à leurs patients respectifs. «Nous nous référons au guide des tarifs de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec. Dans le domaine de la restauration, nous suivons le guide presque à 100 pour cent. Pour les traitements plus compliqués, nous présentons un prix global», explique le Dr Dupont.

La clinique révisé cependant ses tarifs à tous les ans, à la lumière de l'évaluation de ses frais d'opération: «Si nos frais augmentent de 10 pour cent, nous pouvons hausser les tarifs de 4 ou 6 pour cent.»

Le tableau des revenus et dépenses pour l'année 1978 du Dr Dupont se compose comme suit. Il a travaillé pendant 9 mois au rythme hebdomadaire de 40 heures, soit 34 heures auprès des patients. Sur cette base hebdomadaire, il a prodigué des soins à environ 75 à 80 patients en traitement complet, soit pour

l'année entre 400 à 450 patients qui avaient en moyenne cinq rendez-vous chacun.

Ses revenus bruts ont totalisé \$134,000, dont 40 pour cent en provenance du régime d'Etat. D'autre part, ses dépenses ont atteint \$84,600 et se répartissent entre les postes suivants: \$55,500 pour les «honoraires de gestion» (salaires et avantages sociaux du personnel, fournitures et matériaux, amortissement de l'équipement, uniformes, taxes et permis d'affaires, etc.); \$14,300 pour le loyer (il est toutefois propriétaire de l'immeuble); \$8,000 pour les frais de laboratoire; \$1,250 pour les assurances-responsabilité et les cotisations professionnelles (déductibles du revenu imposable); enfin \$5,500 pour les frais d'administration (somme qui retourne à la compagnie de gestion).

Son revenu net de profession s'est donc élevé à \$49,400 et, d'après lui, ce tableau annuel témoigne de la situation d'une forte proportion de dentistes. Quant à savoir si la pratique de groupe permet d'amortir les coûts des soins pour les consommateurs, la réponse fuse: «Non!»

DEMAIN: L'assurance privée

AVIS



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC**

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

Dans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, radiation et correction aux listes électorales dressées lors du recensement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8h et 22h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

ANJOU

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Lucien Deraspe
6451, rue Azilda
ANJOU

ANJOU

8121, avenue des Vendéens
8230, boul. Châteauneuf
7350, avenue de la Nantaise
7200, avenue de l'Alsace

MONTRÉAL

561, rue Pierre-Tétreault
2935, rue Lebrun
8663, rue de Forbin-Janson

MONTRÉAL-NORD

7000, boul. Henri-Bourassa est

BOURASSA

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Rita Lapointe
10669, de St-Firmin
MONTRÉAL

MONTRÉAL

10115, de Martigny
9116, 16e Avenue
8784, boul. St-Michel, app. 2

MONTRÉAL-NORD

10663, Audoin
11250, Lauzanne

BOURGET

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Donat Champagne
6727, rue de Marseille
MONTRÉAL

MONTRÉAL

7792, rue Roux
1901, rue Honoré-Beaugrand
2105, rue Cadillac
5975, avenue
Pierre-de-Coubertin
4602, rue Duquesne

SAINT-JEAN-DE-DIEU

7401, rue Hochelaga

CRÉMAZIE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jean-Paul Drouin
9334, rue Lajeunesse
MONTRÉAL

MONTRÉAL

10801, Grande-Allée
Église St-Nicolas
10109, avenue Durham
1001, boul. Henri-Bourassa est
8890, rue St-Hubert
10360, rue Francis

D'ARCY McGEE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Florence Friedman
7493A, Guelph Road
CÔTE-SAINT-LUC

CÔTE-SAINT-LUC

Club Cavendish
6585, chemin Mackle

8100, chemin Côte-Saint-Luc

HAMPSTEAD

Hôtel de ville
5569, chemin Queen Mary

MONTRÉAL

5391, avenue Belmore
4620, avenue Earncliffe
5360, place Newman

MONT-ROYAL

5486, avenue Royalmount

DORION

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jean Bélanger
7400, rue Lajeunesse
MONTRÉAL

MONTRÉAL

8550, rue Foucher
7789, rue Fabre
6873, rue Garnier
1329, rue Bélanger
6826, avenue Châteaubriand

FABRE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jean-Paul Saindon
593, rue de Roanne
(L.D.R.)
LAVAL

LAVAL

419, rue d'Argenteuil, (L.D.R.)

85, 18e Rue, (L.D.R.)

151, boul. des Prairies, (L.D.R.)

1425, boul. Pie X
(Chomedey)

3081, boul. Lévesque
(Chomedey)

323, boul. Curé-Labelle
(Sainte-Rose)

2017, rue Sauriol
(Vimont)

165, rue Roseval
(Sainte-Rose)

GOUIN

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Réal Rhéaume
2687A, rue Holt
MONTRÉAL

MONTRÉAL

6649, 2e Avenue
6361, rue Cartier
6649, rue de la Roche
6326, rue de St-Vallier

JACQUES-CARTIER

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Claire P. Richard
1395, rue Notre-Dame
LACHINE

DORVAL

195, avenue Lilas

LACHINE

420, 7e Avenue
720, 25e Avenue
864, 48e Avenue

SAINT-LAURENT

5510, côte St-François

JEANNE-MANCE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Mariette Yanire
6611A, rue François-Boivin
MONTRÉAL

MONTRÉAL

6755, boul. l'Assomption
4160, 46e Rue, app. 4

MONTRÉAL-NORD

10755, rue Pascal-Gagnon

SAINT-LÉONARD

5610, rue C.-A. Jobin
6377, rue de Blainville
9215, rue Villieu
6296, rue Villanelle
8110, rue Arthur-Péloquin
8940, boul. Lacordaire

L'ACADIE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Fernand L. Binette
11865, avenue Bois de Boulogne
MONTRÉAL

MONTRÉAL

12065, rue James Morrice
11455, rue Drouart
10380, rue Hogue

SAINT-LAURENT

684, rue Rochon
20, boul. Deguire
1505, rue Elizabeth

LAFONTAINE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Georges-André Paquin
13, rue des Bouleaux
POINTE-AUX-TREMBLES

POINTE-AUX-TREMBLES

536, 1ère Avenue
1890, 56e Avenue
15635, rue Notre-Dame est

ANJOU

8511, boul. Henri-Bourassa est

MONTRÉAL

680, rue Duchesneau
12394, 6e Avenue
11060, boul. Gouin est

MONTRÉAL-EST

235, avenue Grande-Allée

LAURIER

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur J.-Benoît Labonté
7154, St-Urbain
MONTRÉAL

MONTRÉAL

8203, Querbes
889, St-Roch
8258, St-Dominique
7588, Henri-Julien
6717, Drolet

LAVAL

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gilles G. Gauthier
4671, boul. Samson
(Chomedey)
LAVAL

LAVAL

4358, boul. Notre-Dame
(Chomedey)

1636, Terrasse Pilon
(Chomedey)

741, rue Principale
Ste-Dorothee

1750, rue Riviera
Laval ouest

3859, boul. Sainte-Rose
Fabreville

3190, rue Edgar
Fabreville

150, rue Anse à Beaufils
Ste-Dorothee

MAISONNEUVE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Marleau
4570, rue Adam
MONTRÉAL

MONTRÉAL

1645, rue Vimont
2480, rue St-Clément
2534, avenue Bourbonnière
1445, rue Chambly

MARGUERITE-BOURGEOYS

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Lionel Ratelle
70, 65e Avenue
LASALLE

LASALLE

72A, 7e Avenue
7909, Chouinard
8768, Tardif
118, Maria
300, Juneau
8105, Juliette
137, 90e Avenue

MERCIER

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Alain Bond
1657, boul. St-Joseph est
MONTRÉAL

MONTRÉAL

2255, rue Laurier est
473, boul. St-Joseph est
4569, rue Bordeaux
5067, rue de la Roche
5161, rue Esplanade

MILLE-ÎLES

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Robert Lachance
3532B, boul. de la Concorde
LAVAL

LAVAL

274, rue de Luçon
32, rue St-Florent
1515, rue Maisonneuve
2865, rue du Pic
4917, rue St-Joseph
8715, rue Gravel
3015, boul. des Mille-Îles
2218, rue Florence

MONT-ROYAL

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Claude-Henri Garton
75, avenue Roosevelt
MONT-ROYAL

CÔTE-SAINT-LUC

6911, boul. Décarie

MONTRÉAL

3150, avenue Kent

Église St-Pascal-Baylon
6560, chemin Côte-des-Neiges

6090, avenue Westbury

Hôpital des convalescents
6363, chemin Hudson

MONT-ROYAL

Église St-Joseph-de-Mont-Royal
1620, boul. Laird

Algonquin School
555, avenue Mitchell

OUTREMONT

820, avenue Rockland

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gérard J. Michaud
4680, avenue Belmore
MONTRÉAL

MONTRÉAL

4455, avenue West Broadway
4020, avenue Hingston
4345, avenue Marcil
4850, Grand Boulevard

MONTRÉAL-OUEST

88, avenue Ballantyne

SAINT-PIERRE

183, avenue des Érables

OUTREMONT

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Pierre Lussier
60, avenue du Verger
OUTREMONT

MONTRÉAL

3333, chemin Ste-Catherine
5750, avenue Wilderton
211, boul. St-Joseph ouest

OUTREMONT

1162, avenue Lajoie

POINTE-CLAIRE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Claire Bourgeau Angers
27, avenue du Golf
POINTE-CLAIRE

BAIE-D'URFÉ

20615, chemin Lakeshore

BEACONSFIELD

553, boul. Beaconsfield
141, rue Sherbrooke

DORVAL

580, avenue St-Léon

KIRKLAND

3154, rue Jean-Yves

POINTE-CLAIRE

135, promenade Brigadoon
116, avenue Buckingham

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

162, rue Ste-Anne

ROBERT BALDWIN

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jean-Robert Cardin
4499, boul. Westpark
PIERREFONDS

DOLLARD-DES-ORMEAUX

13, prom. Thornton
164, prom. Poplar
105, rue Trillium
465, Cr. Morningside

PIERREFONDS

5003, rue Olympia
12487, rue Bergerac
4851, rue Geneviève

ROXBORO

17, 8e Rue

SAINTE-GENEVIÈVE

16407, boul. Gouin ouest

SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD

575, montée de l'Église

ROSEMONT

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Léopold Huneault
3795, rue Masson, bureau 106
MONTRÉAL

MONTRÉAL

6380, 36e Avenue
5237, Charlemagne
5472, 9e Avenue
6240, 9e Avenue
6282, 24e Avenue

SAINTE-ANNE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Pierre Guérin
1497, rue Wellington
MONTRÉAL

MONTRÉAL

2035, rue Coursol
2578, Lionel-Groulx
2416, Mullins
235, Turgeon
2165, Tupper

VERDUN

260, rue Elgar
3426, avenue Verdun

SAINT-HENRI

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Richard Tremblay
4905, rue Notre-Dame ouest
MONTRÉAL

MONTRÉAL

2039, rue de Villiers
5927, rue D'Arçon
6960, avenue Lamont
762, rue Lacasse
2056, avenue Régent

SAINT-JACQUES

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Fernand Coulombe
1290, rue Sherbrooke est app. 2
MONTRÉAL

MONTRÉAL

4388, rue Boyer
3560, rue de Bordeaux
1710, rue St-Christophe
1166, rue de la Visitation

SAINT-LAURENT

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur André Béliveau
1600, de l'Église (sous-sol)
SAINT-LAURENT

MONTRÉAL

12239, St-Évariste
9294, boulevard Gouin ouest

SAINT-LAURENT

1378, du Collège
916, St-Aubin
1865, chemin Laval
3065, Marcel

SAINT-LOUIS

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Donald W. Seal
615, rue St-Antoine ouest
MONTRÉAL

MONTRÉAL

3450, rue Drummond
150, rue Ontario est
300, rue Léo-Parizeau (La Cité)
4240, rue Drolet
1645, boul. de Maisonneuve ouest

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

AVIS



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC**

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

Dans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, radiation et correction aux listes électorales dressées lors du recensement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8h et 22h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

SAINTE-MARIE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Claude Violette
2501, rue Messier
MONTRÉAL

MONTRÉAL
3521, rue Dézéry
2103, rue Préfontaine
1929, rue Dufresne
2389, rue Montgomery

SAUVÉ
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Richard Roussin
4805, rue Ardenes
MONTRÉAL-NORD

MONTRÉAL-NORD
6366, rue Matte
5930, rue Arthur-Chevrier
5548, avenue Jean-Paul-Cardinal
11192, avenue Alfred
10789, avenue St-Julien, app. 2
11511, boul. Plaza

VERDUN
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Labre
284, avenue Church
Chambre 6
VERDUN

VERDUN
1453, avenue Lloyd George
494, avenue Richard
394, avenue Argyle
711, avenue Rielle
1231, avenue Valiquette

VIAU
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Origène Vézina
3726, rue Jean-Talon est
MONTRÉAL

MONTRÉAL
6723, rue Louis-Hémon
2307, rue Jean-Talon est
7420, 6e Avenue
6825, 19e Avenue

SAINTE-LÉONARD
7590, rue Millet

WESTMOUNT
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me André Gascon
Église St-Léon-de-Westmount
310, Clarke
WESTMOUNT

MONTRÉAL
3798, avenue Northcliffe
4905, avenue Victoria
3791, chemin Queen Mary
3365, Ridgewood

WESTMOUNT
12, avenue Burton
672, avenue Grosvenor

ABITIBI-EST
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Renée Larouche
Pallagrossi
888, 3e Avenue
VAL-D'OR

BAIE-JAMES
Centre culturel LG-2

CHAPAIS
177, rue Springer

CHIBOUGAMAU

Roulotte 26
7e Rue

LEBEL-SUR-QUÉVILLON
65, rue des Frères

MALARTIC
Chemin McConnery

MATAGAMI
9, rue des Rapides

SENNETERRE
93, rue Principale

ABITIBI-OUEST
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Armand Bernard.
12, Route 45 ouest
LA SARRE

AMOS
Salle des Chevaliers de Colomb
171, rue Principale nord

AMOS-EST
671, rue des Tilleuls

LA SARRE (canton)
1, 12e Avenue est

MALARTIC
Chemin McConnery

ARGENTEUIL
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon St-Denis
364, boul. Aéroparc
LACHUTE

BROWNSBURG
369, Principale

CHATHAM
290, Principale
Saint-Philippe

THURSO
310, Victoria

BEAUHARNOIS
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Benoît Brault
66, du Marché
Édifice de la Cathédrale
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

BEAUHARNOIS
Salle de la fabrique St-Clément
183, chemin St-Louis

GRANDE-ÎLE
Hôtel de ville
Salle des loisirs
244, boul. Mgr Langlois

LÉRY
Hôtel de ville
1, rue Hôtel-de-ville

SAINTE-THIMOTHÉE
École Elisabeth Monette
10, rue Kent

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Sous-sol de l'église St-Esprit
101, rue Salaberry

École Garneau
28, rue St-Paul

Service régional des loisirs
du Sud-Ouest
50, avenue Grande-Île

BERTHIER

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Josette Méthot Bastien
33, rue Carmen
LAVALTRIE

BERTHIERVILLE
680, rue Frontenac

SAINTE-FÉLIX-DE-VALOIS
3981, rue Principale

SAINTE-GABRIEL
20, rue Grenier

SAINTE-JEAN-DE-MATHA
186, rue Ste-Louise

SAINTE-MICHEL-DES-SAINTS
452, rue Brassard

CHAMBLY
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Henri Doré
95, Auguste-Lacaille
BOUCHERVILLE

BOUCHERVILLE
290, Jean-Dézy
220, Jacques-Martel

CARIGNAN
2049, Bachand

CHAMBLY
1300, Grenade

SAINTE-BASILE-LE-GRAND
26, Franche

SAINTE-BRUNO-DE-MONTARVILLE
942, Galinée
94, Rabastalière ouest

SAINTE-JULIE
540, Jules-Choquet

CHÂTEAUGUAY
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Huguette Huot
11, rue Loïselle
MERCIER

CANDIAC
41, rue Georges

CHÂTEAUGUAY
32, rue Carignan
258, boul. Industriel
150, boul. Parkview
15, boul. St-François

DELSON
54, rue Boardman

SAINTE-CATHERINE
1165, rue Cherrier

SAINTE-CONSTANT
15, rue Lanctôt

SAINTE-PHILIPPE
26, rue Perron

DEUX-MONTAGNES
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur J.-Maurice Dorion
165, Dorion
SAINTE-EUSTACHE

DEUX-MONTAGNES
341, Régent

MIRABEL

9502, rue St-Jean-Baptiste
Sainte-Scholastique

13535, rue Forget
Saint-Janvier

POINTE-CALUMET
253, 32e Avenue

SAINTE-EUSTACHE
325, Grande-Côte

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
3284, chemin Oka

DRUMMOND
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gérard Picard
915, boul. St-Joseph
DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE
448, Ferland
114, 9e Avenue
30, Bérard

DRUMMONDVILLE-SUD
590, 103e Avenue

GRANTHAM-OUEST
152, Route rurale no 4

SAINTE-NICÉPHORE
2681, boul. Mercure

WENDOVER ET SIMPSON
610, Bruyère

GATINEAU
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Louis Laflamme
Chemin Pink
AYLMER

AYLMER
51, rue Principale
32, Crescent Drive

GATINEAU
52, rue d'Auvergne
Tourenne

954, Principale
Limbouge

HULL (partie Ouest)
Madame Aline Meunier
Chemin Old Chelsea

LA PÊCHE
116, River Road
Wakefield

MANIWAKI
128, rue Notre-Dame

VAL-DES-MONTS
Madame Lorna Mathé
Route rurale 1
Wilson Sconer
Saint-Pierre-de-Wakefield

HULL
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Cartier Mignault
72, rue Laval
HULL

HULL
11, rue Châteaubriand
176, rue Brodeur
230, boul. Riel
17, rue Gratton
299, rue Champlain

HUNTINGDON

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gérald Brisebois
44, rue Lake
HUNTINGDON

SAINTE-MALACHIE-D'ORMSTOWN
1207, 2e Avenue

SAINTE-RÉMI
43B, rue Prud'homme est

IBERVILLE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Marc Beauregard
45, avenue de la Montagne
MONT-SAINT-GRÉGOIRE

FARNHAM
906, rue Desnoyers

IBERVILLE
885, rue Champlain

MARIEVILLE
2075, rue Huot

SAINTE-ATHANASE
59, rue Bord-de-l'Éau

SAINTE-CÉSAIRE
601, rue St-Paul

SAINTE-JEAN-BAPTISTE
3175, avenue du Parc

SAINTE-PAUL-D'ABBOTSFORD
935, rue Principale

ÎLES-DE-LA-MADELEINE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Gisèle Poirier Arseneau
C.P. 250
Havre-aux-Maisons
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

FATIMA
Félix Déraspe

ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT
Helier Landry
Aurigny

L'ÉTANG-DU-NORD
Georges Bourque

JOHNSON
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Marcel Catudal
4094, 4e Rang
VALCOURT

ACTON VALE
1053, rue St-André

BROMPTONVILLE
73, rue St-Joseph

WINDSOR
166, rue Principale nord

JOLIETTE-MONTCALM
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Denis Neveu
626, boul. Manseau
JOLIETTE

NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES
76, rue Guy

RAWDON
523, rue Queen

SAINTE-AMBROISE-DE-KILDARE
771, rue Principale

SAINTE-CHARLES-BORROMÉE
19, rue Lévesque

SAINTE-DONAT
257, rue Bellevue

SAINTE-JACQUES
11, rue Venne

SAINTE-JULIENNE
2558, rue Cartier

SAINTE-PAUL
119, rue Curé-Gaudet

SAINTE-THOMAS
920, rue Monique

LAPORTE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Jean Brossard
920, rue St-Jacques
LONGUEUIL

LONGUEUIL
100, place Charlesmoyné
Station de métro
Carrefour Le Moutier

1034, rue Viger
1811, rue St-Alexandre
946, rue Gardenville
101, rue Guillem

SAINTE-LAMBERT
465, avenue Curzon

LAPRAIRIE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Colette T. Bédard
3060, boul. Rome
BROSSARD

BROSSARD
1130, Panama
1766, Théorêt
6250, Aumont

GREENFIELD PARK
983, Cummings
115, Greenfield

LEMOYNE
1089, Laurier

SAINTE-LAMBERT
114, de Poitou
568, Leroyer

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

Le Times va reparaître

LONDRES (UPI, Reuter, AFP) — Après onze mois d'absence dans les kiosques, le «Times» et le «Sunday Times» de Londres vont reparaître bientôt, à l'issue d'une négociation «marathon» de 26 heures d'affilée, cinq heures avant l'ultimatum lancé par la

direction. Cette dernière avait déclaré que, faute d'accord avant 16 heures hier, elle licencierait les 3,700 ouvriers imprimeurs et employés du Times.

Les uns après les autres, les syndicats sont parvenus à des accords avec la direction, à l'ex-

ception, jusqu'à ce week-end, de la National Graphical Association.

L'accord d'hier met fin à une situation qui aurait pu entraîner la disparition permanente du prestigieux quotidien britannique et du «Sunday Times».

**Au Québec,
on sait ce qu'on veut.**

13 morts en fin de semaine dont quatre dans un incendie

Quatre victimes d'un incendie survenu à Pointe-à-la-Garde, près de Matapédia, sont parmi les treize morts accidentelles survenues au Québec au cours de cette fin de semaine. Ce sont Mme Corinne Vautour, 32 ans, et ses trois enfants: Stéphane, 10 ans, Stéphanie, 7 ans, et Céline, 7 mois.

On compte également huit victi-

mes d'accidents routiers et un accident du travail: Marcel Lemire, 38 ans, a été écrasé par une niveleuse sur un chantier à Fermeville, au Labrador, où il habitait.

Ont péri sur la route: un cycliste, Luc Gendreau, 23 ans, du 4830 Roslyn à Montréal, renversé par une voiture à l'angle des rues Saint-Denis et Jean-Talon; deux

piétons, heurtés par des autos, François Ricard, 17 ans, de Sainte-Julienne, et Jacques Bouchard, 23 ans, de Thetford Mines; Paul Fontaine, 48 ans, de Granby; Denis Vadeboncoeur, 17 ans, de Saint-Dominique; André Lécuyer, 21 ans, de Beauharnois; Yves Sécotte, 20 ans, de Châteauguay; et Serge Bouchard, 11 ans, de Saint-Augustin.

Le pape charme Naples

NAPLES (AP) — Les Napolitains ont réservé un accueil extrêmement chaleureux au pape Jean-Paul II hier.

«Comment pourrais-je fermer les yeux ici à Naples devant les dures réalités que l'on y voit comme le chômage, le manque de pain, les maladies, les logements insalubres et les difficultés que connaît

la société? Cette situation m'atteint au plus profond du cœur», a déclaré le pape devant 100,000 personnes rassemblées sur la Piazza Del Plebiscito.

La foule a longuement ovationné le souverain pontife aux cris de «Viva il Papa» et des ballons rouges, blancs et bleus ont été lâchés dans le ciel.

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

ans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, diation et correction aux listes électorales dressées lors du censement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8h et 22h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

ASSOMPTION
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Henri Duval
7, rue Notre-Dame
site 152
PENTIGNY

CHARLEMAGNE
rue St-Paul

CHENAIE
3, Someca

PLAINES
3, rue Ouellette

ASSOMPTION (paroisse)
31, Bas L'Assomption sud

ASSOMPTION (ville)
1, boul. L'Ange-Gardien

GARDEUR
rue Latendresse

ÉPIPHANIE
rue Du Couvent

MASSOUCHE
14, rue Ste-Marie

PENTIGNY
4, rue Notre-Dame
2, boul. Iberville
3, rue Colonia

SANT-LIN
3, rang Ste-Henriette

SANT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
rue Vézina

AURENTIDES-ABELLE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Brisebois
3, rue Salaberry
SANT-LAURIER

MASSOUCHE
Monsieur Yvon Durocher
151, boul. Labrosse
GATINEAU

MASSOUCHE
140, rue Church

MASSOUCHE
162, rue du Barry
15, rue Mgr Forbes
281, rue Duvernay

MASSOUCHE
916, rue Notre-Dame
(Templeton)

MASSOUCHE
Rue Principale
a/s Jean derainville

L'ANNONCIATION
102, rue du Couvent

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
125, boul. Morin
(route 117)

SAINTE-JOVITE
925, Ouimet

VAL-DAVID
2434, rue de l'Église

MASKINONGÉ
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur André Montour
3735, rue Landerneau
TROIS-RIVIÈRES-OUEST

LOUISEVILLE
270, rue Ste-Marie

POINTE-DU-LAC
570, place Montour

SAINTE-ALEXIS
61, rue St-Pierre

SAINTE-ANTOINE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP
201, 3e Rue

SAINTE-ÉTIENNE-DES-GRÈS
80, rue du Couvent

PAPINEAU
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon Durocher
151, boul. Labrosse
GATINEAU

BUCKINGHAM
140, rue Church

GATINEAU
162, rue du Barry
15, rue Mgr Forbes
281, rue Duvernay

GATINEAU
916, rue Notre-Dame
(Templeton)

VAL-DES-MONTS
Rue Principale
a/s Jean derainville

PONTIAC-TÉMISCAMINGUE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Françoise Jollette
39, rue Ste-Anne
VILLE-MARIE

LA PÊCHE
Route rurale 2
Chemin Schnob
Sainte-Cécile-de-Masham

MANSFIELD ET PONTEFRACT
Coin boul. Lauzon et
le Guerrier est
Saint-Camille-de-Fort-Coulonge

PONTIAC
Monsieur Jean Rebertz
Quyon

TÉMISCAMINGUE
585, Kipawa road

PRÉVOST
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Pierre Boivin
916, boul. Ste-Adèle
SAINTE-ADELE

BELLEFEUILLE
963, boul. de la Salette

LAFONTAINE
85, 116e Avenue

MONT-ROLLAND
132, rue Latour

PRÉVOST
175, rue Principale
Lesage

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
259, boul. Ste-Anne

SAINTE-ANTOINE
655, 8e Avenue

SAINTE-HIPPOLYTE
34, boul. L'Achigan

SAINTE-JÉRÔME
440, rue Fournier
649, rue Morin
490, rue Laviolette

SAINTE-SOPHIE
356, rue Bélair
Lac Clairview

RICHELIEU
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Bordeleau
77, rue Georges
SOREL

SAINTE-ANNE-DE-SOREL
748, chemin du Chenal-du-Moine

SAINTE-JOSEPH-DE-SOREL
Église St-Joseph
1011, rue Montcalm

SAINTE-PIERRE-DE-SOREL
1275, chemin St-Ours

TRACY
4205, rue Frontenac

ROUYN-NORANDA
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Laurent Guertin
809, rue Darveau
ROUYN

ÉVAÏN
164, rue de l'Église

MALARTIC
391, rue Laval

NORANDA
116, 5e Rue

SAINTE-HYACINTHE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Serge Benoit
1555, rue des Cascades
SAINTE-HYACINTHE

SAINTE-HYACINTHE
4330, rue Garneau
410, rue St-Clément
1290, rue Gauthier

SAINTE-HYACINTHE
3480, rue Triquet
Sainte-Hosalie

SAINTE-ROSALIE
25, rue Vertefeuille

SAINTE-THOMAS-D'AQUIN
250, rue Principale

SAINTE-JEAN
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Édouard Fortier
667, rue Dorchester
SAINTE-JEAN-SUR-RICHELIEU

L'ACADIE
221, chemin du Clocher

NAPIERVILLE
262, rue de l'Église

SAINTE-ANNE-DE-SOREL
88, rue Notre-Dame
229, rue Chaussé
105, rue Alcide-Côté

SAINTE-LUC
580, boulevard St-Luc

TAILLON
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon Cicciarello
3362, montée St-Hubert
SAINTE-HUBERT

LONGUEUIL
2102, rue Westgate
2693, rue Chatham
859, rue Dubuisson
380, rue Paul
2737, rue Périgny
2804, terrasse Belleau

SAINTE-HUBERT
3029, boul. Grande-Allée
1526, rue Charles
4330, rue Bourassa
3625, rue Mountainview

TERREBONNE
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Guy Roy
104A, rue Turgeon
SAINTE-THÉRÈSE

BLAINVILLE
1100, Nicolas-Onassis

BOISBRIAND
8, Trépanier

BOIS-DES-FILION
45, 38e Avenue

LORRAINE
67, boulevard de Gaulle

ROSEMÈRE
222, Hertel

SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE
5380, Angora

TERREBONNE
906, rue Ouimet

VAUDREUIL-SOULANGES
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Françoise Champagne
2, rue Dutrisac
(Centre d'achat)
VAUDREUIL

DORION
242, rue St-Charles

HUDSON
422, rue St-Jean

ÎLE-PERROT
93, 7e Avenue

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT
22, 5e Avenue
Pointe du Domaine

PINCOURT
50, 17e Avenue

RIGAUD
121, rue St-Jean-Baptiste

SAINTE-LAZARE
1600, rue St-Germain

SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD
772, chemin de la Baie

VERCHÈRES
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Michel Breton
199, rue St-Jean-Baptiste
BELOEIL

CONTRECOEUR
4911, rue Hébert

McMASTERVILLE
712, rue Casavant

MONT-SAINTE-HILAIRE
77, rue Provencher

OTTERBURN PARK
374, rue Eleanor

SAINTE-AMABLE
380, rue Hervé

VARENNES
231, rue Geoffrion

VERCHÈRES
12, rue Laurier

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

Dénonçant la politique d'Israël sur la question palestinienne

Dayan quitte le gouvernement Begin

d'après Reuter, AFP et UPI
 Prenant ses propres collaborateurs par surprise, le ministre israélien de la Défense Moshé Dayan a démissionné hier, portant un nouveau coup dur au cabinet Begin déjà en proie à d'énormes difficultés politiques et économiques.

«Dayan est le premier à se rendre compte que le bateau est en

train de couler», a commenté Yossef Sarid, député influent de l'Opposition travailliste. Le chef travailliste Shimon Peres a demandé que le gouvernement Begin tout entier démissionne.

Dans sa lettre de démission, remise hier au conseil des ministres, Dayan, 64 ans, invoque notamment la lenteur des négociations sur l'autonomie des Palestiniens de Cisjordanie et Gaza, et il

avoue son opposition à la politique officielle de n'accorder aux Palestiniens qu'une autonomie très limitée.

Le premier ministre Begin, qui assume lui-même le portefeuille des Affaires étrangères, a exprimé son «grand regret» après la démission de Dayan «qui, en deux ans, a fait de grandes choses et beaucoup contribué à la conclusion de la paix».

Dans sa lettre de démission, Dayan, qui entra en politique sous Ben Gourion en 1958, rappelle également son opposition à la réquisition des terres arabes en Cisjordanie pour la création et l'extension des points de peuplement juifs.

Réactions arabes

Première réaction du Caire, le ministre d'Etat aux Affaires étrangères Pierre Boutros Ghali a déclaré que cette démission «prouve que la politique de points de peuplement juifs et d'achat de terres arabes par des Israéliens est considérée comme un obstacle au processus de paix en Israël même».

A Beyrouth, un porte-parole de l'OLP a déclaré que le départ de Dayan reflétait «les difficultés de l'application du volet des Accords de Camp David concernant les Palestiniens».

Le maire Rashad Shawa, de Gaza, a déclaré à la télévision: «Le gouvernement devra démissionner et être remplacé par un autre plus réaliste. Dayan était très conscient de l'opinion publique internationale sur le problème palestinien».

Tout en se gardant de commenter le fond même de la démission, afin de ne pas donner l'impression d'ingérence dans les affaires internes d'Israël, les Etats-Unis ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de Dayan qui fut, depuis 1959, tour

à tour ministre de l'Agriculture et de la Défense.

«Il a apporté une contribution exceptionnelle non-seulement au processus de paix au Proche-Orient mais aussi aux relations américano-israéliennes», a déclaré le secrétaire d'Etat Cyrus Vance à La Paz, où il participe à une réunion de l'OEA.

«Dayan était un élément précieux en Israël et tous les gouvernements regretteront son départ», affirmait Robert Strauss, ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis au Moyen-Orient.

Craintes US

On estime dans les milieux américains que la démission de Dayan est aussi un coup dur pour les Etats-Unis dans la mesure où elle rendra encore plus difficiles les négociations sur l'autonomie palestinienne qui sont déjà dans l'impasse totale.

Les Etats-Unis, pense-t-on, ne

regretteraient sans doute pas un changement de gouvernement en Israël, la faiblesse et la diversité de la coalition gouvernementale empêchant pratiquement toute décision susceptible de débloquer les négociations d'ici les délais fixés pour l'aboutissement des pourparlers, en mai prochain.

Dayan était ministre des Affaires étrangères depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Begin en mai 1977. Il avait alors causé une grande surprise en démissionnant du Parti travailliste.

En visite en Egypte, le ministre de la Défense Ezer Weizman a dit qu'il partageait la plupart des opinions de Dayan sur la question palestinienne et que son départ n'aiderait pas les modérés au sein du gouvernement.

Pour un porte-parole du Mapam, parti kibboutziste de gauche, «c'est le commencement de la fin du gouvernement Begin».



C'est le poing droit serré que Moshé Dayan a affronté hier la presse israélienne pour expliquer sa fracassante démission comme ministre des Affaires étrangères.

Les «neuf» décident de hâter les secours aux réfugiés désespérés

d'après AFP, Reuter et UPI
 Les neuf ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne ont décidé hier de prendre des mesures sans précédent pour envoyer des vivres au Cambodge et porter aide à la population dont la situation est tragique.

C'est ce qu'a annoncé le porte-parole du groupe, le ministre irlandais Michael O'Kennedy, président en exercice du CEE, à l'issue d'une réunion tenue à Galway, en République d'Irlande. Il a précisé que le président de la Commission de Bruxelles, M. Roy Jenkins, a été chargé d'étudier de façon urgente la possibilité d'augmenter l'aide communautaire aux populations cambodgiennes. Il a ajouté que les neuf sont prêts à coopérer avec toutes les parties en présence, aussi bien les Khmers rouges que le gouvernement de Phnom Penh.

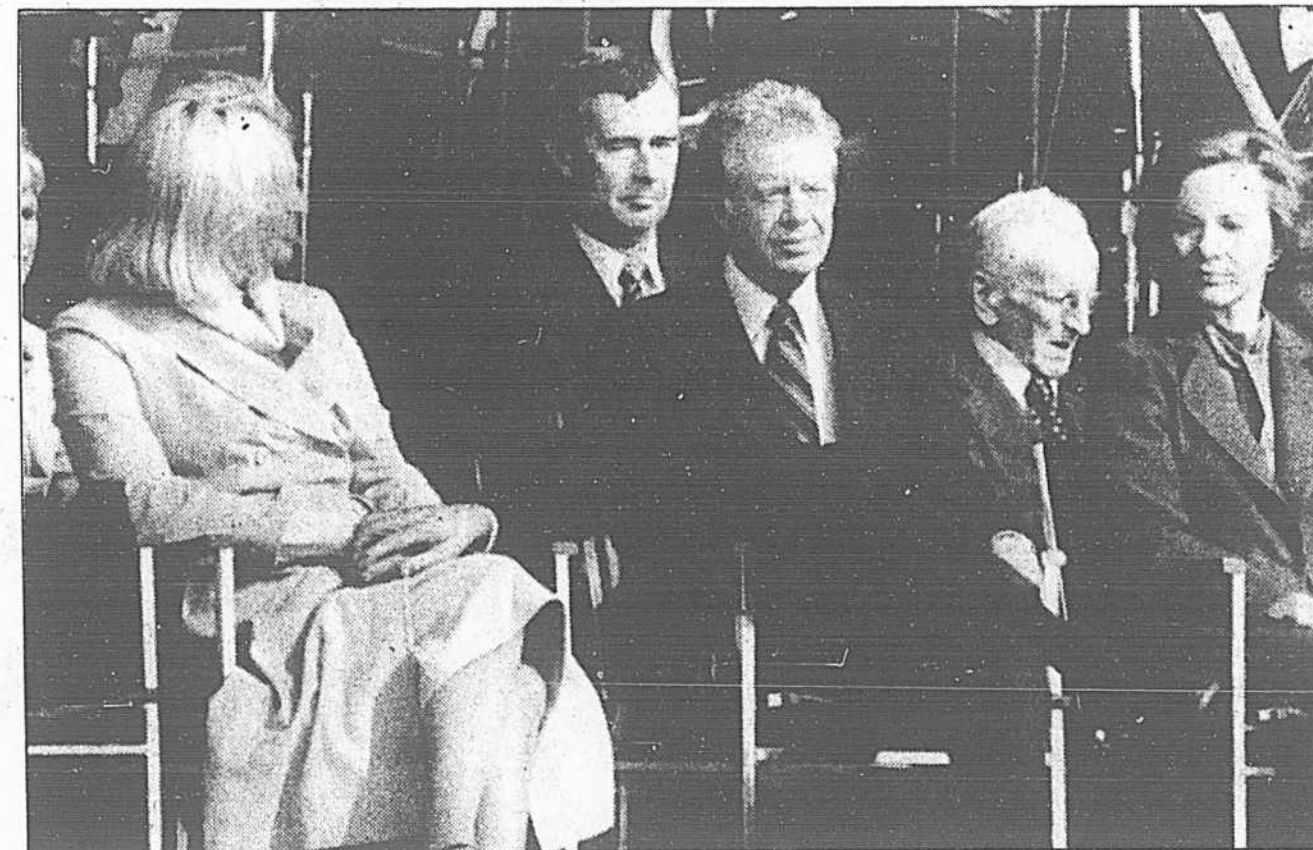
La Communauté européenne a déjà approuvé l'octroi d'une aide

de \$7 millions, tandis que l'émissaire spécial du président américain Jimmy Carter arrivait hier en mission d'urgence à Bangkok pour étudier le cas de plus de 100.000 réfugiés cambodgiens menacés de mort à moins d'être secourus sans délai. Le sénateur James R. Sasser doit visiter la région aujourd'hui.

Pour sa part, le docteur Jeffery Archer, de World Vision, une organisation de charité, a révélé hier que plus de vingt réfugiés meurent chaque jour de famine et de maladie dans un unique secteur. On rapporte aussi que 150.000 réfugiés ont réussi à franchir le Nord-Ouest cambodgien et sont rassemblés à la frontière de la Thaïlande, réclamant désespérément de quoi manger. Des militaires thaïlandais s'efforcent de leur distribuer des rations de riz.

Par ailleurs, la radio des Khmers rouges a affirmé hier que plus de deux millions de Cambod-

giens sont morts depuis l'entrée «des agresseurs vietnamiens» au Cambodge.



Le président Carter attire les regards inquisiteurs de sa femme et d'un témoin assis derrière lui alors qu'il tient la main de Joan Kennedy pendant que son mari, le sénateur Edward Kennedy prononce un discours. Scène croquée à l'inauguration de la bibliothèque dédiée à la mémoire de John Kennedy, à Boston.

Mme Pintasilgo se plaint de l'attitude des hommes

d'après AFP et Reuter

Mme Maria de Lurdes Pintasilgo, premier ministre du Portugal depuis le 1er août, s'est plainte amèrement de l'attitude des hommes, civils ou serviteurs de Dieu, à son égard.

Le chef d'Etat, militante catholique, a déclaré avoir entendu dans une église de Lisbonne où elle assistait incognito à la messe dominicale, le prêtre déclarer dans son homélie: «Délivrez-nous des forces du mal qui nous gouvernent». C'est la seconde fois que Mme Pintasilgo est ainsi prise à partie en sa présence dans une église depuis sa nomination.

Au cours d'une émission télévisée, elle a aussi évoqué les critiques faites à son gouvernement, déclarant qu'elles sont profondément teintées de machisme et qu'elles contiennent une grande part de «marialvismo», expression portugaise du donjuanisme séducteur et méprisant pour les femmes.

Par ailleurs, quatre charges explosives dont deux bombes ont causé des dommages matériels hier dans l'Alentejo, région agricole, détruisant entre autres des véhicules appartenant à un ingé-

nieur agronome et à l'institut géologique et minier. Des terres ont été récemment restituées à leurs propriétaires privés par le gouvernement.

De violents accrochages flamands dans un secteur belge francophone

d'après AFP et Reuter

Une trentaine de blessés, plus de cent cinquante arrestations, des véhicules de la gendarmerie lapidés, une école francophone et la mairie de Fouron-le-Comté mises à sac par les manifestants flamands. Tel est le bilan des manifestations d'hier dans la région flamande à majorité francophone des Fourons, en Belgique.

Un véritable état de siège a régné dans la région des Fourons, où près d'un millier de gendarmes à pied et à cheval, appuyés par deux hélicoptères qui ont lancé des grenades lacrymogènes, ont isolé totalement les communes.

Les six villages des Fourons cristallisent depuis 1962 les querelles entre les deux communautés belges: Flamands et Wallons. En vertu d'un accord destiné à mettre un terme à la querelle linguistique qui divise les Belges, les Fourons avaient été détachés à ce moment de la province francophone de Liège et rattachés à celle, néerlandophone, du Limbourg. Tandis que l'action fouronnaise réclame leur réintégration à la province de Liège, les mouvements d'extrême droite Vlaams Militant Orde et Taali Aktie Komitee, prônant la supériorité de la race aryenne, insistent sur le maintien du statut actuel.

C'est ainsi que les mouvements

d'action pour la défense de la langue flamande s'étaient donné rendez-vous hier dans la région administrativement flamande, mais à majorité francophone, malgré l'interdiction des autorités dont le gouverneur de Limbourg de manifester. Les mouvements VMO et TAK, de concert avec le Parti nationaliste flamand Volksunie se sont illustrés régulièrement au cours des dernières années par des manifestations violentes dans les régions à minorité francophone, le long de la frontière linguistique.

Plusieurs centaines de manifestants, un grand nombre venant des Pays-Bas pour contourner le

dispositif policier mis en place, se sont infiltrés dans la région des Fourons, faisant fi de l'interdiction de manifester. Les incidents ont éclaté quand les manifestants ont tenté d'occuper la maison communale de Fouron-le-Comté. Avant d'être délogés, ils parvenaient toutefois à la mettre à sac ainsi que l'école attenante.

La tension persistait toujours hier soir et un couvre-feu très strict a été proclamé empêchant toute circulation automobile dans toute la région et les six villages qui la parsèment. Aucun rassemblement de plus de cinq personnes n'est toléré et tous les cafés, restaurants et magasins ont été fermés jusqu'à ce matin.

dépêches

ACCORD de production militaire égypto-américain. Le protocole de coopération a été signé hier et prévoit la participation des Etats-Unis à la construction de véhicules autochenilles blindés en Egypte, d'une usine militaire d'instruments électroniques et d'optique, de vedettes de combat, d'une usine de munitions et la fabrication de pièces de rechange des avions de combat. Ces projets seront financés par les Etats-Unis et ces derniers achèteront des produits de l'industrie militaire égyptienne.

A PARIS, 18 séparatistes bretons ont été condamnés à des peines allant de deux à quinze ans de prison pour leur participation à une campagne d'attentats à la bombe contre les institutions publiques. Lionel Chennevière et Patrick Montauzier ont écopé de peines de 15 ans en rapports avec 41 attentats entre 1974 et 1978. Les deux hommes, âgés tous deux de 29 ans, purgent actuellement des peines de même durée à la suite de l'attaque contre le palais de Versailles. Deux des accusés vivent en exil et six autres ont été acquittés.

AUJOURD'HUI s'ouvre à Prague le procès de six dissidents tchécoslovaques: Otta Běnarova, Dana Nemcova, Jiri Dienstbier, Vaclav Benda, Petr Uhl et Vaclav Havel. Ce procès, qui est en fait celui de la Charte 77 pour la défense des droits de l'homme dans ce pays d'Europe de l'Est, a suscité des réactions à l'Ouest comme à l'Est: le président Carter et le premier ministre Thatcher ont exprimé leur inquiétude tandis que Andreï Sakharov et 19 dissidents soviétiques ont demandé aux peuples d'Europe de l'Est de soutenir les six accusés.

HUBER MATOS. L'un des proches compagnons de Fidel Castro lors du soulèvement qui aboutit en 1959 à la chute du dictateur Batista, a été libéré hier après avoir purgé pleinement sa peine de 20 ans de prison infligée en 1959 pour «conspiration contre le gouvernement». Matos, maintenant âgé de 59 ans, s'était ouvertement opposé à l'orientation prosoviétique du régime castriste. Ancien instituteur et premier gouverneur de la province de Camaguey, Matos est attendu aujourd'hui au Costa Rica avec une centaine d'autres détenus politiques libérés de Cuba.

LE BLOC populaire révolutionnaire, la plus importante organisation de gauche au Salvador avec plus de 50.000 militants, s'est emparé hier de la cathédrale de San Salvador, pour réclamer la libération de tous les détenus politiques et le blocage des prix des denrées. Le mouvement a de plus annoncé qu'il refuse toute collaboration avec la nouvelle junte militaire qui a déposé le président Carlos Humberto Romero.

LE PRÉSIDENT du Pakistan veut remplacer le système politique de son pays par une république islamique dotée d'un gouvernement islamique démocratique et d'une structure électorale islamique. M. Zia Ul Haq a annoncé son intention dans une interview dans laquelle il a souligné que les non-pratiquants et les analphabètes ne devraient pas avoir le droit de vote, ce qui exclurait 75 p.c. des Pakistanais. Le chef du régime militaire avait à journé indéfiniment les élections il y a quelques jours, lesquelles devraient avoir lieu en novembre, et interdit toute activité politique dans le pays.

UNE BOMBE placée sur une voie ferrée dans le Khouzzistan iranien a explosé au passage d'un train transportant 400 passagers et plusieurs d'entre eux ont été blessés. Le problème kurde continue d'accaparer le gouvernement iranien, les uns favorisant la négociation et d'autres, l'emploi de la force. Néanmoins, le premier ministre Bazargan a présenté hier à l'ayatollah Khomeini des propositions visant à ramener la paix au Kurdistan où, en fin de semaine, à Mahabad, de sérieux accrochages auraient fait 74 morts.

EN CHINE, les anciens capitalistes participent au programme des Quatre Modernisations, indique l'agence Chine nouvelle. Ils investissent, font profiter les gestionnaires de leurs expériences et font de la recherche. Entre-temps, 300 personnes ont manifesté hier à Pékin devant le Mur de la démocratie au sujet de la condamnation de Wei Jingsheng, le militant des droits de l'homme. En Allemagne fédérale où le président Hua Guofeng effectue une visite, environ 160 citoyens ont demandé au leader chinois de libérer les détenus politiques.

Ryan ouvre la campagne libérale dans Prévost

Les partielles régleront le sort du référendum et des prochaines élections

par Jacques BOUCHARD
SAINT-JÉRÔME — Les quatre élections partielles qui seront «gagnées par le Parti libéral» régleront par le fait même le sort du ré-

férendum et les prochaines élections générales au Québec. C'est ce qu'a laissé tomber, hier, à Saint-Jérôme, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, alors qu'il

vertement attaqué le Parti québécois de René Lévesque pour son manque de transparence en ouvrant «officiellement» la campagne électorale de sa candidate dans le comté de Prévost, Mme Solange Chaput-Rolland. En se voulant ouvert dans l'avenir tout en respectant le passé de notre histoire, M. Ryan a accusé formellement le PQ de déformer notre histoire pour «servir strictement ses intérêts politiques» bas et mesquins.

Il a qualifié les propos du Parti Québécois de «propagande de torchon» en affirmant qu'il avait «son voyage» de cette situation et que les électeurs seront bientôt appelés à juger cette propagande outrancière. En qualifiant de «chapelle» le régime Lévesque où les gens doivent se mettre à quatre pattes devant ceux qui gouvernent, M. Ryan a souligné que les gens qui entourent le premier ministre sont de «petits manipulateurs» et que ce ne devrait pas être cela un bureau de premier ministre.

Il a reproché le manque de leadership de ce gouvernement qui n'a pas réussi à éviter la grève du transport en commun à Montréal étant donné le fait qu'il était trop lié avec ses amis syndicalistes. «C'est la loi de la jungle, ils ont les mains attachées derrière le dos», a-t-il dit.

M. Ryan s'en est pris tout à tour à René Lévesque, Claude Charbon et Claude Morin, affirmant que ce dernier lui avait avoué au cours d'une conversation de couloir qu'il n'existait pas d'étude relative à la rentabilité du fédéralisme dans plusieurs secteurs comme celui par exemple des fonds que les citoyens du Québec touchent en recevant des chèques d'assurance-chômage. «Les deux bras m'ont tombé», a-t-il souligné.

Il a donc invité les électeurs de Prévost à retourner le candidat péquiste Pierre Harvey aux hautes instances du Parti québécois, «car c'est un gars de coulis-ses et d'officine dont ce parti a grandement besoin, lui qui s'était défilé jusqu'à la toute dernière minute avant d'accepter de se présenter dans ce comté qui n'est pas le sien puisqu'il habite Outremont.»

Pour sa part, Mme Solange Chaput-Rolland a justifié son refus de participer à un débat télévisé avec son adversaire péquiste à Radio-Canada en soulignant que cela est un «exercice futile qui ne règle rien». Manifestement, a-t-elle ajouté, ce genre d'opération a pour but premier de hausser les cotes d'écoute et qu'elle préférerait se consacrer à sa campagne électorale sur le terrain.

AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Elections partielles dans BEAUCE-SUD, D'ARCY MCGEE, PRÉVOST et MAISONNEUVE

A l'occasion des élections partielles qui auront lieu le 14 novembre prochain dans les districts électoraux de Beauce-Sud, Prévost et Maisonneuve ainsi que le 26 novembre dans le district électoral de D'Arcy McGee, le Directeur général du financement des partis politiques rappelle que, selon l'article 33 de la Loi régissant le financement des partis politiques, «tout parti politique, toute association ou tout candidat indépendant qui désire solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des déboursés doit détenir une autorisation du Directeur général», et par ailleurs se conformer à toutes les autres dispositions de ladite Loi.

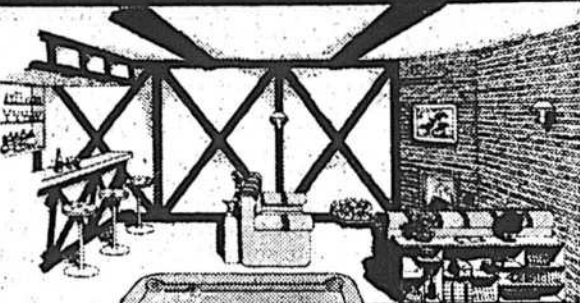
Le Directeur général
PIERRE-OLIVIER BOUCHER



Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, bureau 2204, Montréal, H5B 1B3 (514) 873-7131

VOUS DÉSIREZ RÉNOVER VOTRE SALLE DE JEUX



ÉVITEZ LES CONTRETEMPS EN CONFIAANT VOS TRAVAUX À SERVICE DE RÉNOVATION METROPOLITAIN

Plus de 20 ans d'expérience dans la rénovation nous permettent d'éviter les délais, parfois coûteux, que pourrait causer une mauvaise planification. De plus nous offrons 5 ans de garantie, ce qui prouve notre confiance au travail bien fait.

UN VASTE CHOIX DE MATÉRIAUX ET DE FINITIONS À VOIR À NOTRE SALLE DE MONTRE

Heures d'ouverture de notre salle de montre	
Dim.	11h à 5h
Lun., mar., mer.	9h à 5h
Jeu., ven.	9h à 8h
Sam.	9h à 4h

PAS DE SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE

QUELS SONT VOS BESOINS?

- Grenier Dortoir Salle de jeux
- Salle de bain Bibliothèque Bureau
- Toiture Cuisine Travaux de menuiserie
- Rénovations générales.

SERVICE DE RÉNOVATION METROPOLITAIN

4058 ouest, JEAN-TALON
482-0600

BREVETS D'INVENTION

Robic, Robic ET ASSOCIÉS
Marques de commerce
Dessins de fabrication en tous pays
1514 McGill, Montréal
Téléphone: 934-0272
H3G 1X3

Le meilleur fournisseur

d'outils, de quincaillerie, de machines-outils, d'accessoires d'usine et d'appareillage d'entretien

OUTILS COUPANTS, FORÈTS, TARAUDS, FILIÈRES, ALESOIRS, FRAISES, MECHEs A RAINURES, OUTILS A POINTE DE CARBURE, ABRASIFS, ENDUIT SUR MATÉRIEL, MEULES ABRASIVES, PIERRE A L'HUILE, BROSSES MÉTALLIQUES, LAMES DE SCIE A MÉTAUX, A RUBAN, ... MACHINERIE SCIES A BANC, A RUBAN, RABOTEUSES, TOURS A BOIS, ... MACHINES A SOUDER, FILÉTEUSES, OUTILLAGE, ... ÉLECTRIQUES A AIR-SABLEUSES, MEULES, ... ÉLECTRIQUES A CHARIOTS ROULANTS, VE... IS ÉLECTRIQUES, DE MACHINISTES, OUTILS... ANDRINS, ÉTAUX, P... LIERS (USINES), P... CONTENANTS, POUR GRAISSÉ OU-HUI... RES, COMPAS, JAUGES, ÉQUERRES, IND... ES EN ACIER, RUBANS DE MESURES, NI... CLES, JEUX DE DOUILLES, ... MANUELS, PINCES, TENAILLES, OUTILS DE PLOMBIER, CO... OUDER, TORCHES, COUPE-BOULONS & MÉTAUX, CISSAILLES A MÉTAL, CISE... S, PLOMBES DE MAÇON, TOURNEVIS, RABOTS, TRUÈLLES, HUILIERS, CE... S, COFFRES A OUTILS, OUTILS DE JARDINAGE, OUTILS POUR DRAVE... OUS, RONDELLES, BOULONS D'ANCRAGE, RIVETS, CLOUS, CRAMPS, ... MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RESSORTS, FILS MÉTALLIQUES, ... S, MOUSTIQUAIRES, CLOTURES, COUPE-FROID MOULURES, PI... ES MÉTALLIQUES, CORDAGES, MANILLE & SISAL MOUFLES, É... IS, MOUSQUETONS A HARNAIS, QUINCAILLERIE STANDARD, ... ORTS POUR TABLETTES, FERRURES POUR PORTES COULISSAN... NTS DE PORTES, DE TIROIRS, LOQUETS, CROCHETS, BUTOIRS, ... POUR PORTES DE GARAGE, PENDANTS, CHARIOTS POUR RA... TIE D'URGENCE, CADENAS, SERRURES DE PORTES ACCESSOIRES... URANT, RELAYEURS DE COURANT, RECEPTACLES INTÉRRUPTE... ESSOIRES POUR LAMPES, DENUDEURS DE FILS LAMPES, AC... UFFERETTES, CHAUFFE-EAU THERMOSTATS, POMPES RACCORDS D... TOILETTES, LAVABOS, EVIERS, ACCESSOIRES D'EVIERs LAVABOS, ... E SAVON, ARMOIRES DE SALLE DE BAIN, PEINTURES MATELIERE... UILLLES & BALAIS, ESSOREUSES, PINCEAUX, SEAUX ESSOREL... S, VÊTEMENTS POUR OUVRIERS D'USINES, LUBRIFIANTS CIRÉS, ... TONDEUSES, ROYAUX & RACCORDS, INSECTICIDES, VAPOR... PIÈS, SCIES A CHAÎNE, PALANS A CHAÎNE, BROUETTES.



Division des Fournitures Industrielles de J. Pascal Inc.
5650, route Transcanadienne, Pointe-Claire. (514) 695-0730.
Montréal - Québec - Sherbrooke - Trois-Rivières - Toronto - Ottawa

NOUVELLE! Plus douce que jamais!



Nouveau format "100"!

La cigarette douce

De CRAVEN "A", la première famille de cigarettes douces

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - "100" "goudron" 9 mg, nic. 0.9 mg, King Size et Régulière - "goudron" 4 mg, nic. 0.4 mg.